

Première partie de la 11^e séance du mardi 2 septembre 2003

Présidence de M^{me} Martine Fiora-Guttman, présidente

Membres absents excusés : Raphaël Abbet, Eric Blanc, Aline Gabus, Fabrice Ghelfi, Grégoire Junod, Jacques Pernet, Solange Peters, Blaise Michel Pitton, Pierre Santschi, Michelle Tauxe-Jan, Thérèse de Meuron.

Membres absents non excusés : Jean-Louis Blanc, Marc-Olivier Buffat, André Gebhardt, Michel Julier, Pierre-Henri Loup.

Membres présents	82
Membres absents excusés	11
Membres absents non excusés	5
Effectif actuel	98

Ouverture

La séance est ouverte à 18 h 00, en la salle du Conseil.

Démission

de M^{me} Anne Décosterd (Les Verts), avec effet immédiat. (Lettre du 13 août 2003.)

Démission

de M^{me} Anne Hoefliger (Rad.), avec effet immédiat. (Lettre du 17 août 2003.)

Démission

de M. Nelson Serathiuk (Hors parti) du Parti socialiste, avec effet immédiat. (Lettre du 25 août 2003.)

Lettre

de la Municipalité, requérant l'urgence pour le préavis N° 2003/20. (28 août 2003.)

Communications municipales

- 9 juillet 2003 : Immeuble rue du Midi 8 à Lausanne – Rénovation du bâtiment.
- 9 juillet 2003 : Demande d'un montant sur le Fonds du développement durable pour la réalisation anticipée de trois projets proposés dans le préavis « Education et formation » (Agenda 21).
- 5 août 2003 : Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne (CPCL).
- 5 août 2003 : Service social et du travail : création de deux services distincts, effective au plus tôt au mois de décembre 2003.
- 8 août 2003 : Réserve pour augmentation d'effectif inscrite au budget de l'exercice 2003.

Première partie de la 11^e séance du mardi 2 septembre 2003

- 12 août 2003 : Prélèvement sur le Fonds du développement durable pour le projet « analyse des prestations ».
- 22 août 2003 : Valorisation des bois feuillus de la Ville de Lausanne.
- 27 août 2003 : Pétition de M. Jean-Henri Francfort et consorts intitulée « Moins de bruit à Ouchy ! »

Interpellation Dépôt

de M^{me} Magali Zuercher (Soc.) et consorts (4 cosignataires) : « La sécurité alimentaire à Lausanne est-elle menacée ? »

L'urgence est demandée pour cette interpellation.

Interpellation Dépôt

de M^{me} Géraldine Savary (Soc.) et consorts (4 cosignataires) : « Mesures d'économie, le personnel a-t-il été suffisamment informé ? »

L'urgence est demandée pour cette interpellation.

Interpellation Dépôt

de M. Alain Hubler (POP) et consorts (4 cosignataires) : « Et le droit de consultation des associations du personnel communal ?!... »

L'urgence est demandée pour cette interpellation.

Interpellation Dépôt

de M^{me} Evelyne Knecht (POP) au sujet de l'attitude de la police le matin du 1^{er} août lors de l'occupation éphémère de la maison des Aubépines.

Interpellation Dépôt

de M. Jacques Ballenegger (Les Verts) concernant les locaux nécessaires à l'Ecole de voile de Vidy.

Questions orales

- I.** M. Georges Glatz (VDC) ; M^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.
- II.** M. Philippe Martin (Rad.) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.
- III.** M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
- IV.** M. Pierre Dallèves (Lib.) ; M^{me} Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Motion	de M. Marc Dunant (Soc.) : « Lausanne, ville centre... aussi la nuit ! »
Discussion préalable	Marc Dunant (Soc.). Cette motion est renvoyée directement à la Municipalité pour étude et rapport.
Motion	de M ^{me} Florence Germond (Soc.) pour instaurer des rencontres entre les élus lausannois et les élèves des écoles lausannoises.
Discussion préalable	La discussion préalable n'est pas demandée. Cette motion est renvoyée directement à la Municipalité pour étude et rapport.
Interpellation	de M. Béat Sutter (Hors parti) au sujet de l'avenir de notre Casino de Montbenon.
Discussion	Béat Sutter (Hors parti). Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.
Rapport s/préavis N° 2003/20	<p style="text-align: center;">Plan partiel d'affectation « Malley-Bourgogne » concernant les terrains compris entre le chemin du Martinet, le chemin de Malley, l'avenue de Provence, la limite communale et la ligne CFF</p> <p style="text-align: center;">Addenda au plan légalisé N° 543</p> <p style="text-align: center;"><u>Rapporteur</u> : M. Alain Hubler (POP)</p>
Discussion	La discussion n'est pas demandée.
Vote	Le Conseil, avec 1 avis contraire, accepte le <i>Règlement</i> , point 4 du préavis. Le Conseil, avec 1 avis contraire, accepte les points 1 à 6 des conclusions du préavis, <u>soit, décide</u> :
	<ol style="list-style-type: none">1. d'approuver comme fraction du plan d'extension le plan partiel d'affectation « Malley-Bourgogne » concernant les terrains compris entre le chemin du Martinet, le chemin de Malley, l'avenue de Provence, la limite communale et la ligne CFF ; addenda au plan légalisé N° 543 ;2. de radier du plan d'extension les fractions dudit plan votées antérieurement et qui ne correspondent plus au projet ; <p style="text-align: right;">./.</p>

3. de donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;
4. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « Dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;
5. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique N° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 3 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;
6. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.

**Rapports s/préavis
N° 2003/11**

Fondation de l'Hermitage

Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie

Rapporteur de majorité : M. Yvan Salzmann (Soc.)

Rapporteur de minorité : M. Pierre Payot (POP)

**Discussion s/
l'entrée en matière**

Pierre Payot (POP), qui demande une discussion sur l'entrée en matière, Roland Ostermann (Les Verts), Jacques Ballenegger (Les Verts), Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine, Pierre Payot (POP), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Jacques Ballenegger (Les Verts), Jean-Jacques Schilt, directeur, Sylvianne Bergmann (Les Verts).

Vote

Le Conseil, par 34 oui, 32 non et 16 abstentions, **accepte** l'entrée en matière.

Sylvianne Bergmann (Les Verts) demande l'appel nominal ; sa requête étant appuyée par un nombre suffisant de voix, le secrétaire du Conseil y procède :

Appel nominal

Oui : Claire Attinger Doepper, Jean-Pierre Bébox, Alain Bron, Alma Bucher, Marc-Olivier Buffat, Maurice Calame, Jean-Marie Chautems, Jean-Luc Chollet, Mireille Cornaz, Françoise Crausaz, Josianne Dentan, Georges Glatz, Albert Graf, Nicole Grin, Michel Julier, André Mach, Claude Mettraux, Georges Arthur Meylan, Gilles Meystre, Philippe Mivelaz, Denis Pache, Florence Peiry-Klunge, Berthold Pellaton, Charles-Denis Perrin, Roland Rapaz, Yvan Salzmann, Géraldine Savary, Gianni John Schneider, Dino Venezia, Bernard Zahnd. (30)

Non : Eddy Ansermet, Jacques Ballenegger, Sylvianne Bergmann, Claude Bonnard, Jacques Bonvin, Jean-Christophe Bourquin, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Monique Cosandey, Roger Cosandey, Bernard Coupy, Marc Dunant, Andrea Eggli, Marcelle Foretay-Amy, Sylvie Freymond, Florence Germond, Diane Gilliard, Fernande Heidegger, Alain Hubler, Caroline Julita, Evelyne Knecht, Françoise Longchamp, Pierre-Henri Loup, Philippe Martin, Myriam Maurer-Savary, Isabelle Mayor, Jean Mpoy, Elisabeth Müller, Roland Ostermann, Pierre Payot, Jean-Yves Pidoux, Bernard Ravussin, Antoine Rudasigwa, Béatrice Salla, Graziella Schaller, Nelson Serathiuk, Bêat Sutter, Adèle Thorens, Marc Vuilleumier. (38)

Abstentions : Yves-André Cavin, Gérard Chappuis, Paul-Louis Christe, Pierre Dallèves, Sylvie Favre, Robert Fox, Christina Maier, Olivier Martin, Jean Meylan, Claude-Olivier Monot, Antoine Perrin, Francis Pittet, Serge Segura, Isabelle Truan, Filip Uffer, Magali Zuercher. (16)

Le Conseil **décide** :

à l'appel nominal, par trente-huit voix contre trente et seize abstentions, de refuser l'entrée en matière.

Rapport s/pétition

Pétition des habitants du quartier et des usagers de la piscine de Montchoisi concernant les travaux de transformation et de réfection de la patinoire et de la piscine du parc de Montchoisi

Rapporteur : M. Paul-Louis Christe (Rad.)

Discussion

Roger Cosandey (Soc.), Marc Vuilleumier (POP), qui dépose le vœu suivant :

**Vœu
Dépôt**

Le Conseil communal émet le vœu que la Commission permanente des pétitions s'excuse en son nom auprès des pétitionnaires [pétition déposée le 4 septembre 2001].

Discussion, suite

Graziella Schaller, Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.

Vote

Le Conseil, au vote, **accepte** le vœu déposé par M. Marc Vuilleumier (POP).

Le Conseil, avec 1 avis contraire et 2 abstentions, **décide** :

le classement pur et simple de cette pétition en vertu de l'article 65 litt. d) du Règlement du Conseil communal.

Rapport s/motion

**Motion de M. Filip Uffer et consorts
pour une promotion active de véritables relations de voisinage,
afin de prévenir la solitude et l'isolement lorsque le moment est venu
de bénéficier de l'aide de son entourage**

Rapporteur : M. Claude Bonnard (Les Verts)

Discussion

Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic, Filip Uffer (Soc.).

Vote

Le Conseil, au vote, **décide** de suivre la proposition de la commission, soit :

de refuser la prise en considération de cette motion.

Rapport s/motion

**Motion de M. Alain Bron
pour la définition d'institutions sportives phares**

Rapporteur : M. Dino Venezia (Lib.)

Discussion

Yves-André Cavin (Rad.), Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Alain Bron (Soc.).

Vote

Le Conseil, avec une vingtaine d'avis contraires et quelques abstentions, **accepte**
de prendre cette motion en considération.

Le Conseil, au vote, **accepte** le délai de réponse d'une année, **soit, décide** :

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et
rapport. Le délai imparti à la Municipalité pour répondre à ladite motion est fixé à un an.

Clôture

La séance est levée à 20 h 00.

La présidente:

Le secrétaire:

.....

.....

Les scrutateurs:

.....

.....

Présidence de M^{me} Martine Fiora-Guttman, présidente

Membres absents excusés : Eric Blanc, Aline Gabus, Fabrice Ghelfi, Grégoire Junod, Thérèse de Meuron, Jacques Pernet, Solange Peters, Blaise Michel Pitton, Antoine Rudasigwa, Pierre Santschi, Michelle Tauxe-Jan.

Membres absents non excusés : Jean-Louis Blanc.

Membres présents	86
Membres absents excusés	11
Membres absents non excusés	1
Effectif actuel	98

Ouverture

La séance est ouverte à 20 h 40, en la salle du Conseil.

**Election
complémentaire**

d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M. Jean-Pierre Bébox (Rad.).

M. Gilles Meystre, au nom du groupe radical, présente la candidature de M. Bernard Zahnd (Rad.).

Le Conseil désigne, à main levée, M. Bernard Zahnd (Rad.) comme membre de la Commission permanente des finances.

**Election
complémentaire**

d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M. Grégoire Junod (Soc.).

M. Jean-Christophe Bourquin, au nom du groupe socialiste, présente la candidature de M. Marc Dunant (Soc.).

Le Conseil désigne, à main levée, M. Marc Dunant (Soc.) comme membre de la Commission permanente des finances.

Rapport s/motion

**Motion de M. Charles-Denis Perrin
pour une réflexion globale sur la nature du soutien que doit apporter
Lausanne aux institutions et aux groupes de réflexion traitant de la
mondialisation et de ses effets, de ses potentiels et de ses dangers**

Rapporteur : M. Gérard Chappuis (Soc.)

Discussion

Charles-Denis Perrin (Rad.), Jean-Christophe Bourquin (Soc.).

Vote	<p>Le Conseil, au vote, <u>décide</u> :</p> <p>de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.</p> <hr/>
Rapport s/motion	<p style="text-align: center;">Motion de M. Gilles Meystre pour un système d'information aux élus radicalement nouveau et économique, générant moins de paperasse et plus efficace</p> <p style="text-align: center;"><u>Rapportrice</u> : M^{me} Alma Bucher (VDC)</p>
Amendement de la commission	<p><i>La commission se prononce en faveur d'une prise en considération partielle de la motion, soit les points 2 et 3 :</i></p> <p>« 2. réaliser un système Intranet qui permettra aux élus d'accéder en tout temps aux informations nécessaires à leur activité (motions, réponses municipales, procès-verbaux des séances, modèles de documents, etc.), et qui sera doté d'un moteur de recherche.</p> <p>3. s'inspirer des expériences cantonale et genevoise dans les phases de conception et de réalisation du projet. »</p>
Discussion	<p>Alain Hubler (POP), Pierre Payot (POP), Alain Hubler (POP), Marc Dunant (Soc.), Gilles Meystre (Rad.), Alain Hubler (POP).</p>
Vote	<p>Le Conseil, par 48 oui, 28 non et 5 abstentions, accepte la prise en considération du point 1 de la motion (<i>transmettre par e-mail l'ensemble des convocations, procès-verbaux et courriers divers destinés aux élus</i>).</p> <p>Le Conseil, au vote, accepte la prise en considération des points 2 et 3 de la motion, <u>soit, décide</u> :</p> <p>de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.</p> <hr/>
Rapport s/motion	<p style="text-align: center;">Motion de M^{me} Françoise Longchamp invitant la Municipalité à examiner la manière dont elle pourrait réaliser, en collaboration avec les institutions œuvrant en la matière et les entreprises locales, une grande campagne de prévention générale des problèmes d'alcool chez les jeunes</p> <p style="text-align: center;"><u>Rapporteur</u> : M. Pierre Payot (POP)</p>
Discussion	<p>Nicole Grin (Lib.), Béatrice Salla (Les Verts), Pierre Payot (POP), Nicole Grin (Lib.), Françoise Longchamp (Lib.).</p>

Vote	<p>Le Conseil, au vote, décide :</p> <p>de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.</p> <hr/>
Rapport s/préavis N° 2003/17	<p style="text-align: center;">Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud</p> <p style="text-align: center;">Projet de construction d'un bâtiment totalisant 11 logements subventionnés, une garderie et des locaux pour l'Administration cantonale vaudoise, sis rue Charles-Vuillermet 2-4</p> <p style="text-align: center;">Octroi d'une subvention pour l'équipement de la garderie</p> <p style="text-align: center;">Octroi des aides publiques prévues par la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement</p> <p style="text-align: center;"><u>Rapporteur</u> : M. Jean-Luc Chollet (VDC)</p>
Discussion	<p><u>Evelyne Knecht (POP)</u>, qui dépose la motion d'ordre suivante :</p>
Motion d'ordre	<p><i>Motion d'ordre demandant de reporter la discussion sur le préavis N° 2003/17 jusqu'à ce que les pétitionnaires de Vuillermet aient été entendus, afin que le Conseil communal puisse se prononcer en toute connaissance de cause.</i></p>
Discussion	<p>Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Daniel Brélaz, syndic.</p>
Vote	<p>Le Conseil, par 48 oui, 30 non et 5 abstentions, accepte la motion d'ordre de M^{me} Evelyne Knecht (POP).</p> <p>La discussion sur cet objet est provisoirement close.</p> <hr/>
Rapport s/préavis N° 2003/18	<p style="text-align: center;">Création d'une statistique permettant de connaître les causes d'indigence des requérants de l'Aide sociale vaudoise (ASV)</p> <p style="text-align: center;">Réponse à la motion de M. Michel Cornut</p> <p style="text-align: center;"><u>Rapporteuse</u> : M^{me} Isabelle Truan (Lib.)</p>
Discussion	<p>Jean-Christophe Bourquin (Soc.).</p>
Vote	<p>Le Conseil, à la quasi-unanimité, accepte la conclusion du préavis, soit, décide :</p> <p>d'accepter la réponse à la motion de M. Michel Cornut demandant la création d'une statistique permettant de connaître les causes d'indigence des requérants de l'Aide sociale vaudoise (ASV).</p> <hr/>

Seconde partie de la 11^e séance du mardi 2 septembre 2003

Interpellation Développement	M. Alain Hubler (POP) développe son interpellation urgente intitulée : « Et le droit de consultation des associations du personnel communal ?!...»
Interpellation Développement	M ^{me} Géraldine Savary (Soc.) développe son interpellation urgente intitulée : « Mesures d'économie, le personnel a-t-il été suffisamment informé ? »
Réponse municipale	M. Daniel Brélaz, syndic.
Discussion	<u>Alain Hubler (POP)</u> , qui dépose la résolution suivante :
Résolution Dépôt	<i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité engage des négociations avec les représentants du personnel.</i>
Discussion, suite	Géraldine Savary (Soc.), Daniel Brélaz, syndic, Christina Maier (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic, Nelson Serathiuk (Hors parti), Géraldine Savary (Soc.), Georges Glatz (VDC), Daniel Brélaz, syndic, Alain Hubler (POP), <u>Géraldine Savary (Soc.)</u> , qui dépose la résolution suivante :
Résolution Dépôt	<i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité rengage le dialogue avec les associations du personnel communal.</i>
Discussion, suite	Daniel Brélaz, syndic.
Vote	Le Conseil, au vote, refuse la résolution de M. Alain Hubler (POP). Le Conseil, au vote, adopte la résolution de M ^{me} Géraldine Savary (Soc.). _____
Interpellation Développement	M ^{me} Magali Zuercher (Soc.) développe son interpellation urgente intitulée : « La sécurité alimentaire à Lausanne est-elle menacée ? »
Réponse municipale	M ^{me} Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
Discussion	Magali Zuercher (Soc.). Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation. _____
Clôture	La séance est levée à 22 h 20. _____

Seconde partie de la 11^e séance du mardi 2 septembre 2003

La présidente:

Le secrétaire:

.....

.....

Les scrutateurs:

.....

.....

12^e séance du mardi 16 septembre 2003

Présidence de M^{me} Martine Fiora-Guttman, présidente

Membres absents excusés : Claude Bonnard, Jacques Bonvin, Monique Cosandey, Roger Cosandey, Diane Gilliard, Nicole Grin, Grégoire Junod, Françoise Longchamp, Myriam Maurer-Savary, Géraldine Savary, Graziella Schaller, Béal Sutter.

Membres absents non excusés : Françoise Crausaz, Christina Maier, Gilles Meystre, Antoine Rudasigwa, Serge Segura.

Membres présents	83
Membres absents excusés	12
Membres absents non excusés	5
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 19 h 30, en la salle du Conseil.

Prestation de serment

Il est procédé à la prestation de serment de M. Antoine Verdon (Les Verts) et M^{me} Marie-Josée Gillioz (Rad.).

Absence excusée

de M^{me} Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement. (Lettre du 8 septembre 2003.)

Communication de la présidente

M^{me} la présidente rappelle aux conseillers communaux que les débats des commissions sont confidentiels jusqu'au dépôt de leurs rapports au Conseil communal.

Lettre

de la Municipalité, requérant l'urgence pour le préavis N° 2003/22. (11 septembre 2003.)

Lettre

de la Municipalité, requérant l'urgence pour le préavis N° 2003/14. (15 septembre 2003.)

Pétition Dépôt

de M. Christophe Changeat et M^{me} Natalie Samuel : « Sauvons la Cité ! ».
Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

12^e séance du mardi 16 septembre 2003

Motion Dépôt	de M ^{me} Adèle Thorens (Les Verts) pour une restitution des Quais de Belgique aux promeneurs et aux piétons, les dimanches et en période estivale. <hr/>
Interpellation Dépôt	de M ^{me} Florence Germond (Soc.) et consorts (5 cosignataires) : « Femmes mariées et désagréments avec l'Administration. » <hr/>
Interpellation Dépôt	de M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) : « La Municipalité est-elle en train de scier la 2 ^e branche de l'Agenda 21 ? » <hr/>
Interpellation Dépôt	de M. Alain Hubler (POP) et consorts (4 cosignataires) : « Quand la maison des fédérations sportives chasse les étudiants plus tôt que prévu. » L'urgence est demandée pour cette interpellation. <hr/>
Election complémentaire	d'un membre à la Commission permanente des naturalisations, en remplacement de M ^{me} Anne Décosterd (Les Verts). M ^{me} Béatrice Salla, au nom du groupe Les Verts, présente la candidature de M. Antoine Verdon (Les Verts). Le Conseil désigne M. Antoine Verdon (Les Verts) comme membre de la Commission permanente des naturalisations. <hr/>
Election complémentaire	d'un membre à la Commission permanente des naturalisations, en remplacement de M ^{me} Anne Hoefliger (Rad.). M ^{me} Thérèse de Meuron, au nom du groupe radical, présente la candidature de M. Olivier Martin (Rad.). Le Conseil désigne M. Olivier Martin (Rad.) comme membre de la Commission permanente des naturalisations. <hr/>
Election complémentaire	d'un membre à la Commission permanente des naturalisations, en remplacement de M. Nelson Serathiuk (Hors parti). M. Marc Dunant, au nom du groupe socialiste, présente la candidature de M. Alain Bron (Soc.). Le Conseil désigne M. Alain Bron (Soc.) comme membre de la Commission permanente des naturalisations. <hr/>

Questions orales

- I.** M. Roland Ostermann (Les Verts) ; M. Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.
- II.** M. Alain Hubler (POP) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
- III.** M^{me} Isabelle Truan (Lib.) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
- IV.** M^{me} Sylvie Favre (Soc.) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.

**Rapport s/préavis
N° 2003/39**

Admissions à la bourgeoisie de Lausanne

***Rapporteur : M. Jean Meylan (Soc.)
Président de la Commission des naturalisations***

Scrutin

Le bureau ad hoc (M^{me} Michelle Tauxe-Jan, M^{me} Caroline Julita, M^{me} Sylvie Freymond, M. Claude Mettraux, M^{me} Isabelle Truan, M^{me} Josianne Dentan) dépouille au bureau du Conseil.

Résultat

Bulletins délivrés : **83** ; rentrés : **83** ; nuls : **0** ; blancs : **1**.
Bulletins valables : **83** ; majorité absolue : **42**.
Tous les candidats sont admis par un nombre de voix allant de **76** à **82**.

**Rapport s/préavis
N° 2003/14**

Remplacement du serveur d'entreprise

Rapporteur : M. Yvan Salzmänn (Soc.)

Discussion

Charles-Denis Perrin (Rad.), Daniel Brélaz, syndic, Yvan Salzmänn (Soc.), Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Charles-Denis Perrin (Rad.), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Pierre Payot (POP), Daniel Brélaz, syndic, Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Charles-Denis Perrin (Rad.), Dino Venezia (Lib.), Roland Ostermann (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic.

Vote	<p>Le Conseil, avec une dizaine d'abstentions, accepte les points 1 à 4 des conclusions du préavis, <u>soit, décide</u> :</p> <ol style="list-style-type: none">1. d'adopter le projet de remplacement du serveur d'entreprise ;2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 557'900.— pour procéder au remplacement du serveur d'entreprise ;3. d'amortir annuellement le montant indiqué sous chiffre 2 à raison de Fr. 111'600.— par la rubrique 1500.331 « Amortissement des dépenses d'investissements » du budget de la Direction administration générale et finances ;4. de faire figurer les intérêts du crédit mentionné sous chiffre 2 sous la rubrique 1500.390 « Imputations internes » du budget de la Direction administration générale et finances.
Rapport s/préavis N° 2003/22	<p>Déménagement du Service de la circulation Réutilisation des surfaces libérées pour les besoins de l'Office d'instruction pénale et du Corps de police <u>Rapporteur</u> : M. André Mach (Soc.)</p>
Discussion	Eddy Ansermet (Rad.).
Vote	<p>Le Conseil, à la quasi-unanimité, accepte les points 1 à 5 des conclusions du préavis, <u>soit, décide</u> :</p> <ol style="list-style-type: none">1. d'allouer à la Municipalité, pour l'acquisition de la parcelle N° 4300, sise à l'avenue des Figuiers 28, et pour l'exécution de travaux d'aménagement et d'achat d'équipement, un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 4'311'000.—, qui se répartit comme suit :<ol style="list-style-type: none">a) Fr. 2'915'000.— pour l'acquisition de la parcelle N° 4300, sise à l'avenue des Figuiers 28 ;b) Fr. 518'000.— pour le déménagement du Service de la circulation et les frais d'aménagements induits ;c) Fr. 878'000.— pour les frais de réaménagements de l'Hôtel de police ;2. d'amortir annuellement le crédit prévu sous point 1, à raison de :<ol style="list-style-type: none">a) Fr. 147'800.— par la rubrique 3302.331 du budget du Service immobilier ;b) Fr. 51'800.— par la rubrique 2600.331 du budget du Service de la circulation ;c) Fr. 72'800.— par la rubrique 2400.331 du budget du Corps de police ; <p style="text-align: right;">./.</p>

3. de porter la participation de Fr. 150'000.— de la CPCL aux frais d'aménagement de l'Hôtel de police, en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1, lettre c);
4. de faire figurer, sous les rubriques 2600.390, 2400.390, 3302.390 « Imputations internes » des budgets du Service de la circulation, du Corps de police et du Service immobilier, les montants relatifs aux intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
5. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 37'000.— pour les frais d'entretien et d'exploitation de l'immeuble mentionné au chiffre 1, à porter en augmentation du budget de 2003 du Service immobilier, sous les rubriques suivantes :
 - a) Fr. 24'000.— sous la rubrique 3302.312 pour couvrir les frais liés à l'eau, l'énergie et le chauffage ;
 - b) Fr. 10'000.— sous la rubrique 3302.314 pour couvrir les frais liés à l'entretien des biens immobiliers ;
 - c) Fr. 3'000.— sous la rubrique 3302.311 pour couvrir les frais liés à l'achat d'objets mobiliers et d'installations.

Rapport s/
projet de règlement

**Projet de règlement de M. Fabrice Ghelfi
visant à la création d'une commission permanente
de politique régionale**

**Rapporteur de majorité : M. Jacques Ballenegger (Les Verts)
Rapporteur de minorité : M. Fabrice Ghelfi (Soc.)**

Discussion

Fabrice Ghelfi (Soc.), Pierre Santschi (Les Verts), Marc-Olivier Buffat (Rad.), Florence Germond (Soc.), Dino Venezia (Lib.), Jean-Luc Chollet (VDC), Magali Zuercher (Soc.), Jacques Ballenegger (Les Verts), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Fabrice Ghelfi (Soc.), Daniel Brélaz, syndic.

Vote

M^{me} la présidente oppose le classement du projet de règlement à sa prise en considération : au vote, 28 conseillers se prononcent pour le classement, 38 conseillers se prononcent pour la prise en considération ; 1 conseiller s'abstient. Ainsi, le Conseil **décide** :

de prendre ce projet de règlement en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour avis préalable.

Rapport s/
projet de règlement

**Projet de règlement de M. Georges Glatz et consorts
demandant que le registre des intérêts des conseillers communaux
soit mis sur le site officiel de la Commune de Lausanne**

Rapporteur : M. Philippe Martin (Rad.)

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote	<p>Le Conseil, au vote, décide :</p> <p>de prendre ce projet de règlement en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour avis préalable.</p>
Rapport s/préavis N° 2003/19	<p style="text-align: center;">Immeuble place de la Cathédrale 12 à Lausanne</p> <p style="text-align: center;">Projet de restauration complète, d'aménagement des combles et du jardin</p> <p style="text-align: center;">Demande d'augmentation du compte d'attente</p> <p style="text-align: center;"><u>Rapporteur</u> : M. Roland Rapaz (Soc.)</p>
Discussion	<p>Pierre Dallèves (Lib.), qui dépose l'amendement suivant :</p>
Amendement Dépôt	<p><i>de porter de Fr. 250'000.— à Fr. 350'000.— [au lieu de Fr. 500'000.—] le montant du compte d'attente ouvert par décision municipale le 9 octobre 1997 en vue de compléter les études pour la restauration complète, l'aménagement des combles et du jardin de l'immeuble de la place de la Cathédrale 12. Ce compte sera balancé par prélèvement sur le crédit d'ouvrage qui sera sollicité par voie de préavis.</i></p>
Discussion	<p>Philippe Martin (Rad.), Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.</p>
Vote	<p>Le Conseil, au vote, refuse l'amendement de M. Pierre Dallèves (Lib.).</p>
Vote s/conclusion	<p>Le Conseil, avec 10 avis contraires et 15 abstentions, accepte la conclusion du préavis, soit, décide :</p> <p>de porter de Fr. 250'000.— à Fr. 500'000.— le montant du compte d'attente ouvert par décision municipale le 9 octobre 1997 en vue de compléter les études pour la restauration complète, l'aménagement des combles et du jardin de l'immeuble de la place de la Cathédrale 12. Ce compte sera balancé par prélèvement sur le crédit d'ouvrage qui sera sollicité par voie de préavis.</p>
Rapport s/motion	<p style="text-align: center;">Motion de M^{me} Florence Germond et M. Jean-Christophe Bourquin</p> <p style="text-align: center;">« Des tl remonte-pentes pour les vélos »</p> <p style="text-align: center;"><u>Rapporteur</u> : M. Georges Arthur Meylan (Lib.)</p>
Amendements de la commission	<ul style="list-style-type: none"> – <i><u>Point 1 de la motion</u> : La possibilité de transporter gratuitement ou à tarif préférentiel les vélos dans les métros et dans les bus, spécialement sur les lignes nord-sud.</i> – <i>Le délai imparti à la Municipalité pour répondre à ladite motion est fixé à un an.</i>

Discussion	Florence Germond (Soc.).
Vote	<p>Le Conseil, au vote, accepte l'amendement de la commission au point 1 de la motion.</p> <p>Le Conseil, au vote, accepte le point 2 de la motion (soit : <i>l'aménagement des anciens bus en supprimant par exemple quelques sièges de la remorque, pour permettre le chargement rapide de vélos. Les nouveaux bus, avec leurs grands espaces libres, répondent déjà parfaitement au besoin.</i>)</p> <p>Le Conseil, au vote, accepte le point 3 de la motion (soit : <i>un essai sur les lignes 1 Blécherette, 3 ou 8 Bellevaux, 5 Epalinges, autorisant, par exemple, le chargement sauf aux heures de pointe.</i>)</p> <p>Le Conseil, au vote, accepte le délai de réponse d'un an, <u>soit, décide</u> :</p> <p>de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport, avec l'amendement suivant au point 1 de la motion : <i>1. La possibilité de transporter gratuitement ou à tarif préférentiel les vélos dans les métros et dans les bus, spécialement sur les lignes nord-sud.</i> Le délai imparti à la Municipalité pour répondre à ladite motion est fixé à un an.</p>
Rapport s/préavis N° 2003/34	<p>—————</p> <p>Dérivation des eaux claires de la Louve Installation d'un dégrillage au déversoir du Capelard <u>Rapporteur</u> : M. Jean Meylan (Soc.)</p>
Amendement de la commission	<p><i>1. d'approuver le projet de dérivation des eaux claires de la Louve, d'installation d'un dégrillage et d'une microcentrale électrique au déversoir du Capelard.</i></p>
Discussion	<p><u>Alain Bron</u> (Soc.), qui dépose le sous-amendement suivant au point 1 des conclusions :</p>
Sous-amendement Dépôt	<p><i>1. d'approuver le projet de construction d'un barrage, de la création d'un lac de retenue, de la dérivation des eaux claires de la Louve, ainsi que de l'installation d'un dégrillage et d'une microcentrale électrique au déversoir du Capelard.</i></p>
Discussion	<p>Raphaël Abbet (VDC), Olivier Français, directeur des Travaux.</p>
Votes	<p>Le Conseil, au vote, accepte le sous-amendement de M. Alain Bron (Soc.) au point 1 des conclusions du préavis.</p> <p>Le Conseil, au vote, accepte les points 2 à 6 des conclusions du préavis, <u>soit, décide</u> :</p>

1. d'approuver le projet de construction d'un barrage, de la création d'un lac de retenue, de la dérivation des eaux claires de la Louve, ainsi que de l'installation d'un dégrillage et d'une microcentrale électrique au déversoir du Capelard ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 6'380'000.— ;
3. de prélever un montant de Fr. 655'000.— sur le Fonds du développement durable pour la microcentrale électrique ;
4. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus par la rubrique 4602.331 du budget du Service d'assainissement à raison de Fr. 46'700.— pour l'installation d'un dégrillage au Capelard et de Fr. 167'500.— pour les autres travaux ;
5. de faire figurer, sous la rubrique 4602.390, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus ;
6. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus les éventuelles subventions cantonales.

**Interpellation
Développement**

M. Alain Hubler (POP) développe son interpellation urgente intitulée : « Quand la maison des fédérations sportives chasse les étudiants plus tôt que prévu. »

Réponse municipale

M. Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.

Discussion

Alain Hubler (POP), qui dépose la résolution suivante :

**Résolution
Dépôt**

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse prolonger le contrat de confiance avec l'ALJF jusqu'à ce que le permis de construire de la maison des fédérations sportives soit effectif. De plus, il souhaite que la durée entre le départ des habitants de l'ALJF et le début de la construction soit la plus courte possible.

Discussion

Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Jean-Jacques Schilt, directeur, Jacques Pernet (Rad.).

Vote

Le Conseil, par 37 oui, 33 non et 6 abstentions, **adopte** la résolution de M. Alain Hubler (POP).

Clôture

La séance est levée à 22 h 05.

12^e séance du mardi 16 septembre 2003

La présidente:

Le secrétaire:

.....

.....

Les scrutateurs:

.....

.....

13^e séance du mardi 7 octobre 2003

Présidence de M^{me} Martine Fiora-Guttman, présidente

Membres absents excusés : Eric Blanc, Jacques Bonvin, Alma Bucher, Aline Gabus, Georges Glatz, Caroline Julita, Grégoire Junod, Béatrice Salla, Béal Sutter, Isabelle Truan.

Membres absents non excusés : Gérard Chappuis, Josianne Dentan, Robert Fox.

Membres présents	87
Membres absents excusés	10
Membres absents non excusés	3
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 19 h 30, en la salle du Conseil.

Lettre

de la Municipalité, requérant l'urgence pour les préavis N^{os} 2003/31 et 2003/36. (2 octobre 2003.)

Pétitions Dépôt

du Comité pour le maintien de l'office de poste de Chauderon et consorts (8042 signatures d'usagers / 253 signatures d'entreprises) contre la fermeture de l'office postal de Chauderon 9 et contre le démantèlement du service public.

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

Pétition Dépôt

du Comité pour le maintien des bureaux de poste des Jordils et de Montchoisi et consorts (4349 signatures) contre la fermeture des offices postaux des Jordils et de Montchoisi.

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

Pétition Dépôt

de La Meute suisse (4 signatures) contre les abus en matière d'affichage public.

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

Communication du Conseil

18 septembre 2003 : Commission permanente des finances. Organisation pour 2003 – Modifications.

13^e séance du mardi 7 octobre 2003

Communications municipales	<p>– <u>26 septembre 2003</u> : Vallée de la Jeunesse – Ouverture d'un compte d'attente.</p> <p>– <u>29 septembre 2003</u> : Budget 2004. Communiqué de presse du 2 octobre 2003.</p> <hr/>
Question Réponse	<p>à la question (N° 6) de M. Jacques Ballenegger (Les Verts) sur le revenu moyen déclaré des habitants de Lausanne.</p> <hr/>
Motion Dépôt	<p>de M^{me} Magali Zuercher (Soc.) pour l'élaboration d'un catalogue pour l'aménagement de l'espace public à Lausanne.</p> <hr/>
Interpellation Dépôt	<p>de M. Fabrice Ghelfi (Soc.) et consorts (4 cosignataires) : « L'amiante : un problème qui nous guette encore au quotidien – La preuve nous en est donnée ! »</p> <p>L'urgence est demandée pour cette interpellation.</p> <hr/>
Interpellation Dépôt	<p>de M. Pierre Santschi (Les Verts) : « Les gabarits de construction doivent-ils favoriser la transparence ou l'opacité dans les enquêtes publiques ? »</p> <hr/>
Interpellation Dépôt	<p>de M. Alain Bron (Soc.) : « Quel bilan pour l'opération 'propre en ordre' ? »</p> <hr/>
Interpellation Dépôt	<p>de M^{me} Thérèse de Meuron (Rad.) sur les problèmes de sécurité dans les écoles lausannoises.</p> <hr/>
Questions orales	
I.	<p>M^{me} Françoise Longchamp (Lib.) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.</p>
II.	<p>M^{me} Michelle Tauxe-Jan (Soc.) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.</p>
III.	<p>M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) ; M^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.</p>
IV.	<p>M^{me} Andrea Egli (POP) ; M^{me} Martine Fiora-Guttmann, présidente du Conseil.</p>
V.	<p>M. Yves-André Cavin (Rad.) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.</p>
VI.	<p>M^{me} Magali Zuercher (Soc.) ; M^{me} Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.</p>

- VII. M. Pierre Payot (POP) ; M. Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine, M. Daniel Brélaz, syndic.
- VIII. M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.
- IX. M. Pierre-Henri Loup (Rad.) ; M^{me} Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
- X. M. Fabrice Ghelfi (Soc.) ; M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport s/préavis
N° 2003/31

Plan partiel d'affectation « Au Château Fallot »
Radiation partielle des plans N^{os} 598 et 598, annexe 2.1

**Echange, constitution, modification et radiation
des servitudes à terme et conditionnels**

Vente et pacte d'emption

Rapporteur : M. Jean-Pierre Béboux (Rad.)

**Amendements de la
commission**

- dans la légende du plan : remplacer « aire arborée » par « aire à arboriser » ;
- dans le règlement : aux articles 1 et 7, remplacer « maison de maître » par « maison principale » ; aux articles 6 et 12, remplacer « aire arborée » par « aire à arboriser ».

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, avec une dizaine d'abstentions, **accepte** le point 1 amendé des conclusions du préavis.

Le Conseil, au vote, **accepte** le point 2 des conclusions du préavis.

Le Conseil, avec 4 avis contraires et une dizaine d'abstentions, **accepte** le point 3 des conclusions du préavis.

Le Conseil, avec 1 avis contraire et une dizaine d'abstentions, **accepte** les points 4 à 9 des conclusions du préavis.

Le Conseil, avec 1 avis contraire et quelques abstentions, **accepte** le préavis N° 2003/31 amendé, **soit, décide** :

1. d'approuver comme fraction du plan d'extension le plan partiel d'affectation « Au Château Fallot » ; radiation partielle des plans N^{os} 598 et 598, annexe 2.1 ; avec les modifications suivantes :
 - dans la légende du plan : remplacer « aire arborée » par « aire à arboriser » ;
 - dans le règlement : aux articles 1 et 7, remplacer « maison de maître » par « maison principale » ; aux articles 6 et 12, remplacer « aire arborée » par « aire à arboriser » ;
2. de radier du plan d'extension les fractions dudit plan votées antérieurement et qui ne correspondent plus au projet ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité aux interventions et à l'opposition déposées pendant l'enquête publique ;
4. d'approuver l'échange, constitution, modification et radiation des servitudes à terme et conditionnels, tels qu'ils figurent au chapitre 7 du préavis ;
5. d'approuver la vente et pacte d'emption tels qu'ils figurent au chapitre 8 du préavis ;
6. de donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;
7. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « Dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;
8. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique N° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 6 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;
9. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.

Rapport s/préavis
N° 2003/36

Autorisation générale d'emprunter

Rapporteur : M. Jean-Louis Blanc (Rad.)

Discussion

Pierre Dallèves (Lib.), Daniel Brélaz, syndic.

Vote

Le Conseil, sans avis contraires mais avec 15 abstentions, **accepte** les points 1 et 2 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'autoriser la Municipalité à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires jusqu'à un montant total de Fr. 2,5 milliards, sous la forme d'emprunts individuels ou par obligations, à moyen ou à long terme, cela au mieux des intérêts de la Commune ;
2. d'autoriser la Municipalité à fixer, après consultation de la Commission permanente des finances, les conditions d'émission de chaque emprunt.

Rapport s/motion

—————
Motion de M^{me} Diane Gilliard et consorts
pour le maintien des locataires dans leur logement
et la mise en œuvre de mesures efficaces pour éviter les expulsions

Rapporteur : M. Jacques Pernet (Rad.)

Discussion

Diane Gilliard (POP), Pierre Dallèves (Lib.), qui propose le classement, Jean-Luc Chollet (VDC), Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Vote

Au vote, 37 membres du Conseil se prononcent en faveur de la prise en considération de la motion, 35 pour le classement ; 5 conseillers s'abstiennent. Ainsi, le Conseil **décide** :

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Rapport s/motion

—————
Motion de M. Dino Venezia
demandant à la Municipalité d'étudier une ou des solutions
plus rationnelles et moins coûteuses en matière de
structures d'hébergement d'urgence

Rapporteur : M. Bernard Zahnd (Rad.)

Discussion

Philippe Mivelaz (Soc.), qui propose le classement, Pierre-Henri Loup (Rad.), Diane Gilliard (POP), Dino Venezia (Lib.), Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Vote

Le Conseil, avec une trentaine d'avis contraires et une dizaine d'abstentions, **décide** :

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Rapport s/motion

Motion de M. Yves-André Cavin et consorts
demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité
de transférer des immeubles du patrimoine financier
auprès de la Caisse de pensions de la Ville de Lausanne
en échange d'immeubles à usage de l'Administration

Rapportrice : M^{me} Michelle Tauxe-Jan (Soc.)

Amendement de la commission

Le délai de réponse est porté à deux ans.

Discussion

Alain Hubler (POP), qui propose le classement, Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Yves-André Cavin (Rad.), Géraldine Savary (Soc.), Pierre Payot (POP), qui propose la prise en considération partielle, Yves-André Cavin (Rad.), Dino Venezia (Lib.), Nelson Serathiuk (Hors parti), Alain Hubler (POP).

Votes

Au vote, 39 membres du Conseil se prononcent en faveur de la prise en considération de la motion, 34 pour son classement.

Au vote, 42 membres du Conseil se prononcent en faveur de la prise en considération partielle, contre 38 pour la prise en considération totale ; 2 membres du Conseil s'abstiennent.

Ainsi, le Conseil **décide** :

de prendre partiellement cette motion en considération (le principe d'acquisition ne concerne que l'Hôtel de police, et non pas, à moyen terme, le complexe de Chauderon 7-9) et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. Le délai imparti à la Municipalité pour répondre à ladite motion est fixé à deux ans.

Rapport s/motion

Motion de M^{me} Thérèse de Meuron
demandant à la Municipalité d'étudier la faisabilité de la création
d'une crèche-garderie aux fins d'accueillir les enfants
des collaborateurs de l'Administration communale

Rapporteur : M. Charles-Denis Perrin (Rad.)

Amendement de la commission

Le délai de réponse est porté à un an.

Discussion

Andrea Egli (POP), Florence Germond (Soc.), Thérèse de Meuron (Rad.).

Vote

Le Conseil, avec 2 abstentions, **accepte** la prise en considération de cette motion.

Le Conseil, au vote, **accepte** l'amendement de la commission, **soit, décide** :

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. Le délai imparti à la Municipalité pour répondre à ladite motion est fixé à un an.

Rapport s/préavis
N° 2003/9

**Réduction des risques sanitaires
liés à la consommation de stupéfiants ou à l'exclusion
et prescription médicale d'héroïne**

Réponse aux motions de M. Jean-Daniel Berset

Rapportrice : M^{me} Solange Peters (Soc.)

Discussion

Jean-Louis Blanc (Rad.), Françoise Longchamp (Lib.), Mireille Cornaz (VDC), Diane Gilliard (POP), Géraldine Savary (Soc.), Sylvianne Bergmann (Les Verts), Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Solange Peters (Soc.), Dino Venezia (Lib.), Charles-Denis Perrin (Rad.), Françoise Longchamp (Lib.), Jean-Louis Blanc (Rad.), Pierre Payot (POP), Sylvie Freymond (Les Verts), Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Votes

Le Conseil, par 39 oui, 35 non, sans abstentions, **accepte** le point 1 des conclusions du préavis.

Le Conseil, par 26 oui, 50 non et 8 abstentions, **refuse** le point 2 des conclusions du préavis.

Le Conseil, à une large majorité, **refuse** le point 3 des conclusions du préavis.

Le Conseil, avec 5 avis contraires, **accepte** le point 4 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. de prendre acte des dispositions que la Municipalité pourrait prendre pour réduire les risques liés à la consommation de stupéfiants ;
2. de refuser de prendre acte de l'intention de la Municipalité de surseoir à la mise en œuvre de ces dispositions tant qu'une solution de financement équitable n'aura pas été trouvée avec l'État de Vaud et les Communes vaudoises ;
3. de refuser la réponse à la motion de M. Jean-Daniel Berset demandant la création d'un local d'injection ;
4. d'accepter la réponse à la motion de M. Jean-Daniel Berset demandant l'ouverture d'une structure de prescription médicale d'héroïne.

Rapport s/préavis
N° 2003/25

Grand-Pont

Aménagement des arches est 1 à 3

Rapportrice : M^{me} Françoise Crausaz (Rad.)

Discussion

Isabelle Mayor (Les Verts), Gianni John Schneider (Soc.), Gilles Meystre (Rad.), Françoise Longchamp (Lib.), Marc Vuilleumier (POP), Raphaël Abbet (VDC), Olivier Français, directeur des Travaux.

Vote

Le Conseil, avec 1 avis contraire et 1 abstention, **accepte** les points 1 à 9 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'autoriser la Municipalité à aménager, sous les arches est 1 à 3 du Grand-Pont, un espace permettant d'accueillir un club de rock et musique actuelle, la direction des manifestations organisées sur la place de l'Europe, ainsi qu'une affectation encore à définir à la place du dépôt à l'usage du carnaval ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'150'000.— pour financer cet aménagement ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité aux oppositions et à l'intervention déposées pendant l'enquête publique ;
4. d'amortir annuellement les dépenses ci-dessus à raison de Fr. 115'000.— par la rubrique 4200.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du budget de la Direction des travaux ;
5. de faire figurer sous la rubrique 4200.390 « Imputations internes » du budget de la Direction des travaux les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné ci-dessus ;
6. de faire figurer sous la rubrique 4200.427 « Loyers » le revenu résultant de la location des locaux de la Direction des travaux ;
7. de faire figurer sous la rubrique 5600.390 « Imputations internes » du budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation l'abaissement du loyer octroyé à l'Association « ...e la nave va » ;
8. de faire figurer sous la rubrique 4200.490 « Imputations internes » de la Direction des travaux, l'abaissement de loyer que la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation a octroyé ;
9. de balancer le compte d'attente ouvert pour les frais d'études par prélèvement sur le crédit précité.

Interpellation
Développement

M. Fabrice Ghelfi (Soc.) développe son interpellation urgente intitulée : « L'amiante : un problème qui nous guette encore au quotidien – La preuve nous en est donnée ! »

13^e séance du mardi 7 octobre 2003

Réponse municipale

M. Olivier Français, directeur des Travaux.

Discussion

Fabrice Ghelfi (Soc.), qui dépose la résolution suivante :

Résolution
Dépôt

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne toutes les mesures utiles et nécessaires pour s'assurer qu'aucun local suspect n'a échappé au dépistage systématique de la présence d'amiante et forme le vœu que la Municipalité relance une campagne d'information et d'avertissement aux entreprises sujettes à travailler en contact avec l'amiante.

Discussion

Olivier Français, directeur.

Vote

Le Conseil, avec une quinzaine de non et une dizaine d'abstentions, **adopte** la résolution de M. Fabrice Ghelfi (Soc.)

Clôture

La séance est levée à 23 h 15.

La présidente:

Le secrétaire:

.....

.....

Les scrutateurs:

.....

.....

Présidence de M^{me} Martine Fiora-Guttman, présidente

Membres absents excusés : Maurice Calame, Aline Gabus, Grégoire Junod, Thérèse de Meuron, Jean Meylan.

Membres absents non excusés : Marc-Olivier Buffat, André Gebhardt, Diane Gilliard.

Membres présents	92
Membres absents excusés	5
Membres absents non excusés	3
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 19 h 30, en la salle du Conseil.

Démission

de M. Claude-Olivier Monot (Soc.), au terme de la présente séance. (Lettre du 12 octobre 2003.)

Démission

de M^{me} Géraldine Savary (Soc.), au terme de la présente séance. (Lettre du 27 octobre 2003.)

**Communications
municipales**

- 8 octobre 2003 : Déménagement du Service de la circulation – Augmentation du plafond du compte d'attente.
- 22 octobre 2003 : Boisy TV SA – Réduction du capital-actions.
- 22 octobre 2003 : Regroupement du Service du gaz et du chauffage à distance et du Service du marketing industriel.
- 22 octobre 2003 : Prix du Mérite sportif lausannois.

**Interpellation
Dépôt**

de M^{me} Françoise Longchamp (Lib.) et consorts (4 cosignataires) au sujet du retard pris dans la proclamation des résultats des dernières élections fédérales.

L'urgence est demandée pour cette interpellation.

**Interpellation
Dépôt**

de M^{me} Magali Zuercher (Soc.) demandant l'établissement d'une statistique liée au personnel lausannois.

Interpellation
Dépôt

de M. Georges Arthur Meylan (Lib.) : « Du vent dans les feuilles. »

Questions orales

I.

M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.

II.

M. Olivier Martin (Rad.) ; M. Daniel Brélaz, syndic.

III.

M^{me} Françoise Longchamp (Lib.) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.

IV.

M^{me} Michelle Tauxe-Jan (Soc.) ; M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport s/pétition

Pétition de M. Christophe Changeat et M^{me} Natalie Samuel :

« Sauvons la Cité ! »

Rapporteur : M. Berthold Pellaton (Soc.)

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, au vote, **décide** :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication au Conseil, en vertu de l'article 65 *litt. b*) du Règlement du Conseil communal.

Vœu de la Commission :

« La Commission forme le vœu que la Municipalité contacte l'ECA pour lui demander de modifier son projet en tenant compte des souhaits exprimés par les pétitionnaires. Par ailleurs, la Commission demande à la Municipalité de veiller, à l'avenir, à la bonne intégration de tout nouveau projet dans son environnement. »

Préavis N° 2003/17

**Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie
et les éléments naturels du Canton de Vaud**

**Projet de construction d'un bâtiment totalisant 11 logements subventionnés,
une garderie et des locaux pour l'Administration cantonale vaudoise,
sis rue Charles-Vuillermet 2-4**

Octroi d'une subvention pour l'équipement de la garderie

**Octroi des aides publiques prévues par la
Loi du 9 septembre 1975 sur le logement**

[Rapporteur : M. Jean-Luc Chollet (VDC)]

Reprise de la discussion

Jean-Pierre Béboux (Rad.), Claude-Olivier Monot (Soc.), Graziella Schaller (Lib.), Evelyne Knecht (POP), Sylvie Favre (Soc.), Jacques Ballenegger (Les Verts), Pierre Dallèves (Lib.), Fabrice Ghelfi (Soc.), Jean-Luc Chollet (VDC), Roland Ostermann (Les Verts), Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement, Olivier Français, directeur des Travaux, Jacques Ballenegger (Les Verts), Evelyne Knecht (POP), Françoise Longchamp (Lib.), Silvia Zamora, directrice, Olivier Français, directeur.

Vote

Le Conseil, par 31 oui, 53 non et 7 abstentions, **refuse** les points 1 et 2 des conclusions du préavis.

Le Conseil, par 39 oui, 49 non et 5 abstention, **refuse** les points 3, 4 et 5 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

de refuser les conclusions de ce préavis.

Rapport s/pétition

**Pétition de la Société de développement du Nord
(724 signatures)**

pour un équipement convenable à la salle polyvalente de Bois-Gentil

Rapporteur : M. Roger Cosandey (Soc.)

Discussion

Michelle Tauxe-Jan (Soc.), qui dépose l'amendement suivant à la détermination de la Commission :

**Amendement
Dépôt**

Transmettre cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, en vertu de l'art. 65 litt. a) RCCL.

Discussion

Mireille Cornaz (VDC), Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education, Michelle Tauxe-Jan (Soc.).

Vote

Le Conseil, au vote, **décide** :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication au Conseil, en vertu de l'article 65 litt. b) du Règlement du Conseil communal.

**Rapport s/préavis
N° 2003/28**

Aménagement d'un square à la rue de la Borde

Réponse à la motion de M^{me} Silvia Zamora

Rapporteur : M. Eddy Ansermet (Rad.)

Discussion

Françoise Longchamp (Lib.), Claude Bonnard (Les Verts), Raphaël Abbet (VDC), Philippe Mivelaz (Soc.), Michelle Tauxe-Jan (Soc.), Nelson Serathiuk (Hors parti), Pierre Santschi (Les Verts), qui dépose l'amendement suivant :

**Amendement
Dépôt**

3. *d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 90'000.— [au lieu de Fr. 140'000.—] pour les travaux du Service de l'électricité, la différence par rapport au préavis municipal correspondant à la non-réalisation du balisage de la Louve par un dispositif électrique ;*
4. *d'amortir annuellement les dépenses à raison de Fr. 4500.— [au lieu de Fr. 7000.—] par la rubrique 7600.331 pour le Service de l'électricité.*

Discussion, suite

Charles-Denis Perrin (Rad.), Olivier Français, directeur des Travaux.

Vote s/amendement

Le Conseil, avec 15 avis contraires et 4 abstentions, **accepte** l'amendement de M. Pierre Santschi (Les Verts) aux points 3 et 4 des conclusions du préavis.

Vote s/conclusions

Le Conseil, par 39 oui, 41 non et 8 abstentions, **refuse** les conclusions N^{os} 1 à 7 amendées du préavis.

Pierre Payot (POP) demande l'appel nominal ; sa requête étant appuyée par un nombre suffisant de voix, le secrétaire du Conseil y procède :

Appel nominal

Oui : Eddy Ansermet, Claire Attinger Doepper, Jacques Ballenegger, Sylvianne Bergmann, Jacques Bonvin, Jean-Christophe Bourquin, Alain Bron, Gérard Chappuis, Jean-Marie Chautems, Monique Cosandey, Roger Cosandey, Marc Dunant, Andrea Egli, Sylvie Favre, Florence Germond, Fernande Heidegger, Alain Hubler, Caroline Julita, Evelyne Knecht, André Mach, Philippe Martin, Myriam Maurer-Savary, Philippe Mivelaz, Jean Mpoy, Elisabeth Müller, Roland Ostermann, Pierre Payot, Solange Peters, Jean-Yves Pidoux, Blaise Michel Pitton, Roland Rapaz, Antoine Rudasigwa, Béatrice Salla, Yvan Salzman, Géraldine Savary, Gianni John Schneider, Nelson Serathiuk, Michelle Tauxe-Jan, Adèle Thorens, Filip Uffer, Marc Vuilleumier, Magali Zuercher. (42)

Non : Raphaël Abbet, Jean-Pierre Béboux, Eric Blanc, Claude Bonnard, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Alma Bucher, Marc-Olivier Buffat, Jean-Luc Chollet, Paul-Louis Christe, Mireille Cornaz, Pierre Dallèves, Josianne Dentan, Robert Fox, Marie-Josée Gillioz, Georges Glatz, Albert Graf, Nicole Grin, Michel Julier, Françoise Longchamp, Christina Maier, Isabelle Mayor, Claude Mettraux, Georges Arthur Meylan, Denis Pache, Florence Peiry-Klunge, Jacques Pernet, Antoine Perrin, Charles-Denis Perrin, Francis Pittet, Bernard Ravussin, Graziella Schaller, Béat Sutter, Isabelle Truan, Dino Venezia, Bernard Zahnd. (35)

Abstentions : Jean-Louis Blanc, Yves-André Cavin, Bernard Coupy, Françoise Crausaz, Marcelle Foretay-Amy, Sylvie Freymond, Fabrice Ghelfi, Pierre-Henri Loup, Olivier Martin, Gilles Meystre, Claude-Olivier Monot, Berthold Pellaton, Pierre Santschi, Serge Segura, Antoine Verdon. (15)

Par 42 oui, 35 non et 15 abstentions, le Conseil **décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 725'000.— pour l'aménagement d'un square à la rue de la Borde, réparti comme il suit :
 - a) Fr. 560'000.— pour le Service des routes et voirie ;
 - b) Fr. 115'000.— pour le Service de la circulation ;
 - c) Fr. 50'000.— pour le Service des parcs et promenades ;
2. d'amortir annuellement les dépenses à raison de :
 - a) Fr. 28'000.— par la rubrique 4200.331 pour le Service des routes et voirie ;
 - b) Fr. 23'000.— par la rubrique 2600.331 pour le Service de la circulation ;
 - c) Fr. 5'000.— par la rubrique 6600.331 pour le Service des parcs et promenades ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 90'000.— pour les travaux du Service de l'électricité, la différence par rapport au préavis municipal correspondant à la non-réalisation du balisage de la Louve par un dispositif électrique ;
4. d'amortir annuellement les dépenses à raison de Fr. 4500.— par la rubrique 7600.331 pour le Service de l'électricité ;
5. de porter en amortissement des crédits mentionnés sous chiffre 1 les participations financières éventuelles de tiers ;
6. de faire figurer sous les rubriques 4200.390, 2600.390, 6600.390 et 7600.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits précités ;
7. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M^{me} Silvia Zamora.

Rapport s/préavis
N° 2003/33

**Réhabilitation du Théâtre des Roseaux d'Expo.02
pour une nouvelle salle de concert**

Parcelle N° 891, sise à Sévelin 36

Réponse à la motion de M. Maurice Calame et consorts

Rapportrice : M^{me} Evelyne Knecht (POP)

Discussion

Gilles Meystre (Rad.), Isabelle Mayor (Les Verts), Sylvie Favre (Soc.), Nicole Grin (Lib.), Gianni John Schneider (Soc.), Charles-Denis Perrin (Rad.), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Mireille Cornaz (VDC), Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Evelyne Knecht (POP), qui dépose l'amendement suivant :

**Amendement
Dépôt**

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'ouvrage de Fr. 2'660'000.— pour la réhabilitation du Théâtre des Roseaux d'Expo.02 pour une nouvelle salle de concert dont le rôle essentiel est d'offrir un tremplin aux musiciens et aux musiciennes de la région ainsi qu'aux élèves des écoles professionnelles de Suisse romande, sur la parcelle N° 891, sise à Sévelin 36.

Discussion, suite

Béatrice Salla (Les Verts), Pierre Dallèves (Lib.), Fabrice Ghelfi (Soc.), Géraldine Savary (Soc.), Marc Dunant (Soc.), Claude Bonnard (Les Verts), Pierre Payot (POP), Dino Venezia (Lib.), Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.

Vote s/amendement

Le Conseil, avec une trentaine d'avis contraires et une dizaine d'abstentions, **accepte** l'amendement de M^{me} Evelyne Knecht (POP) au point 1 des conclusions du préavis.

Pierre Dallèves (Lib.) demande le vote des conclusions du préavis par appel nominal ; sa demande étant appuyée par un nombre suffisant de voix, le secrétaire du Conseil y procède :

**Vote s/conclusions
Appel nominal**

Oui : Claire Attinger Doepper, Claude Bonnard, Jacques Bonvin, Jean-Christophe Bourquin, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Alain Bron, Gérard Chappuis, Jean-Marie Chautems, Mireille Cornaz, Roger Cosandey, Marc Dunant, Andrea Eggli, Sylvie Favre, Sylvie Freymond, Florence Germond, Fabrice Ghelfi, Fernande Heidegger, Alain Hubler, Caroline Julita, Evelyne Knecht, André Mach, Myriam Maurer-Savary, Isabelle Mayor, Claude Mettraux, Philippe Mivelaz, Claude-Olivier Monot, Jean Mpoy, Elisabeth Müller, Roland Ostermann, Pierre Payot, Berthold Pellaton, Jacques Pernet, Solange Peters, Jean-Yves Pidoux, Blaise Michel Pitton, Roland Rapaz, Antoine Rudasigwa, Béatrice Salla, Yvan Salzmänn, Géraldine Savary, Gianni John Schneider, Nelson Serathiuk, Michelle Tauxe-Jan, Adèle Thorens, Filip Uffer, Antoine Verdon, Marc Vuilleumier, Magali Zuercher. (48)

Non : Eddy Ansermet, Jacques Ballenegger, Jean-Pierre Béboux, Eric Blanc, Jean-Louis Blanc, Alma Bucher, Marc-Olivier Buffat, Yves-André Cavin, Paul-Louis Christe, Bernard Coupy, Pierre Dallèves, Josianne Dentan, Marcelle Foretay-Amy, Robert Fox, Marie-Josée Gillioz, Albert Graf, Nicole Grin, Michel Julier, Françoise Longchamp, Pierre-Henri Loup, Christina Maier, Olivier Martin, Philippe Martin, Georges Arthur Meylan, Gilles Meystre, Florence Peiry-Klunge, Antoine Perrin, Charles-Denis Perrin, Francis Pittet, Bernard Ravussin, Pierre Santschi, Graziella Schaller, Serge Segura, Béat Sutter, Isabelle Truan, Dino Venezia. (36)

Abstentions : Raphaël Abbet, Sylvianne Bergmann, Jean-Luc Chollet, Monique Cosandey, Françoise Crausaz, Georges Glatz, Denis Pache, Bernard Zahnd. (8)

14^e séance du mardi 28 octobre 2003

Le Conseil, par 48 oui, 36 non et 8 abstentions, **accepte** les points 1 à 5 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'ouvrage de Fr. 2'660'000.— pour la réhabilitation du Théâtre des Roseaux d'Expo.02 pour une nouvelle salle de concert dont le rôle essentiel est d'offrir un tremplin aux musiciens et aux musiciennes de la région ainsi qu'aux élèves des écoles professionnelles de Suisse romande, sur la parcelle N° 891, sise à Sévelin 36 ;
2. d'amortir annuellement les dépenses ci-dessus à raison de Fr. 266'000.— par la rubrique 3302.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du budget de la Direction de la culture, des sports et du patrimoine, Service immobilier ;
3. de faire figurer sous la rubrique 3302.390 « Imputations internes » les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'étude par prélèvement sur le crédit précité ;
5. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Maurice Calame et consorts.

Interpellation Développement

Françoise Longchamp (Lib.) développe son interpellation urgente au sujet du retard pris dans la proclamation des résultats des dernières élections fédérales.

Réponse municipale

Daniel Brélaz, syndic.

Discussion

Françoise Longchamp (Lib.).

Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Clôture

La séance est levée à 23 h 55.

La présidente:

Le secrétaire:

.....

.....

Les scrutateurs:

.....

.....

Première partie de la 15^e séance du mardi 11 novembre 2003

Présidence de M^{me} Martine Fiora-Guttman, présidente

Membres absents excusés : Jean-Pierre Béboux, Eric Blanc, Jacques Bonvin, Aline Gabus, Caroline Julita, Jean Meylan, Gianni John Schneider, Dino Venezia.

Membres absents non excusés : Marc-Olivier Buffat, Antoine Perrin, Solange Peters.

Membres présents	89
Membres absents excusés	8
Membres absents non excusés	3
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 18 h 00, en la salle du Conseil.

Prestation de serment

Il est procédé à la prestation de serment de MM. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) et Jean-Charles Bettens (Soc.).

Absence excusée

de M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux. (Courriel du 11 novembre 2003.)

Lettre

de la Municipalité, requérant l'urgence pour le préavis N° 2003/38. (Lettre du 6 novembre 2003.)

Communications municipales

- 27 octobre 2003 : Place du Tunnel – Réfection partielle des zones d'arrêt tl.
- 5 novembre 2003 : Nomination de M. Michel Cambrosio en qualité de chef du Service du travail de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement.

Motion Dépôt

de M. Gilles Meystre (Rad.) demandant à la Municipalité de définir un plan directeur de la culture lausannoise.

Motion Dépôt

de M. Gilles Meystre (Rad.) demandant la création d'une commission consultative de la culture.

Première partie de la 15^e séance du mardi 11 novembre 2003

Election complémentaire	<p>d'un membre à la Commission permanente de gestion, en remplacement de M. Claude-Olivier Monot.</p> <p>M^{me} Florence Germond, au nom du groupe socialiste, propose la candidature de M^{me} Magali Zuercher (Soc.).</p> <p>Le Conseil désigne, à l'unanimité, M^{me} Magali Zuercher (Soc.) comme membre de la Commission permanente de gestion.</p> <hr/>
Questions orales	
I.	M. Marc Vuilleumier (POP) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
II.	M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
III.	M ^{me} Graziella Schaller (Lib.) : M. Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.
	<hr/>
Motion	de M ^{me} Adèle Thorens (Les Verts) pour une restitution des Quais de Belgique aux promeneurs et aux piétons, les dimanches et en période estivale.
Discussion préalable	<p>Adèle Thorens (Les Verts), Thérèse de Meuron (Rad.).</p> <p>Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.</p> <hr/>
Motion	de M ^{me} Magali Zuercher (Soc.) pour l'élaboration d'un catalogue pour l'aménagement de l'espace public lausannois.
Discussion préalable	<p>Olivier Martin (Rad.).</p> <p>Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.</p> <hr/>
Interpellation	de M. Jacques Pernet (Rad.) : « Les arbres du Désert ! ».
Discussion	<u>Jacques Pernet (Rad.)</u> , qui dépose la résolution suivante :
Résolution Dépôt	<p><i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité l'informe de façon complète et suffisamment tôt avant d'abattre massivement des arbres.</i></p>
Vote	Le Conseil, avec 1 avis contraire et une dizaine d'abstentions, accepte la résolution de M. Jacques Pernet (Rad.).
	<hr/>

Première partie de la 15^e séance du mardi 11 novembre 2003

Interpellation	de M. Pierre Santschi (Les Verts) : « Existe-t-il des règles régissant les réponses de l'Administration communale aux habitants ? »
Discussion	Pierre Santschi (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic, Pierre Santschi (Les Verts). Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.
Interpellation	de M. Charles-Denis Perrin (Rad.) au sujet de l'ouverture des APEMS lorsque le placement des enfants n'est pas possible dans d'autres classes.
Discussion	<u>Charles-Denis Perrin (Rad.)</u> , qui dépose les résolutions suivantes :
Résolutions Dépôt	<ol style="list-style-type: none">1. <i>Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité informe, au moins dix jours ouvrables à l'avance, les parents d'élèves de toute modification du programme scolaire.</i>2. <i>Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité examine la possibilité d'offrir aux parents d'élèves qui y ont droit, la possibilité de s'inscrire aux APEMS directement sur le site www.lausanne.ch.</i>
Discussion, suite	Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education, <u>Charles-Denis Perrin (Rad.)</u> , qui <u>retire</u> sa première résolution.
Vote	Le Conseil, au vote, adopte la résolution N° 2 de M. Charles-Denis Perrin (Rad.).
Interpellation	de M. Jacques Ballenegger (Les Verts) concernant les locaux nécessaires à l'Ecole de voile de Vidy.
Discussion	<u>Jacques Ballenegger (les Verts)</u> , qui dépose la résolution suivante :
Résolution Dépôt	<i>La Municipalité est invitée à faire bon accueil à un projet d'aménagement, à bref délai, de locaux nouveaux pour l'Ecole de voile de Vidy, à l'endroit le plus adéquat dans le complexe du port de Vidy, et à prendre les décisions positives nécessaires pour cette réalisation.</i>
Discussion, suite	Pierre-Henri Loup (Rad.), Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.
Vote	Le Conseil, sans avis contraires mais avec une vingtaine d'abstentions, adopte la résolution de M. Jacques Ballenegger (Les Verts).

Première partie de la 15^e séance du mardi 11 novembre 2003

Interpellation	de M ^{me} Florence Germond (Soc.) : « Y a-t-il volonté politique pour favoriser la complémentarité vélo-métro ? »
Discussion	Florence Germond (Soc.). Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.
Interpellation	de M ^{me} Magali Zuercher (Soc.) : « Grille d'analyse des projets et des rapports-préavis selon l'angle du développement durable. »
Discussion	<u>Magali Zuercher (Soc.)</u> , qui dépose la résolution suivante :
Résolution Dépôt	<i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui fournisse, dans le cadre des préavis, des justificatifs concernant le respect des principes du développement durable plus étayés que jusqu'à présent et s'appuyant sur les nombreuses démarches en cours qu'elle évoque dans sa réponse.</i>
Vote	Le Conseil, avec une dizaine d'avis contraires et une dizaine d'abstentions, adopte la résolution de M ^{me} Magali Zuercher (Soc.).
Interpellation	de M ^{me} Evelyne Knecht (POP) au sujet de l'attitude de la police le matin du 1 ^{er} août lors de l'occupation éphémère de la maison des Aubépinés.
Discussion	Evelyne Knecht (POP). Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.
Interpellation	de M ^{me} Thérèse de Meuron (Rad.) sur les problèmes de sécurité dans les écoles lausannoises.
Discussion	<u>Thérèse de Meuron (Rad.)</u> , qui dépose la résolution suivante :
Résolution Dépôt	<i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité donne des recommandations aux élèves, aux enseignants et aux concierges concernant la manière de se comporter en cas d'incendie, et ce sans attendre les effets d'une vaste opération qui devrait durer entre un et deux ans.</i>
Discussion, suite	Graziella Schaller (Lib.), Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education
Vote	Le Conseil, sans avis contraires mais avec 6 abstentions, adopte la résolution de M ^{me} Thérèse de Meuron (Rad.).

Rapport s/ préavis
N° 2003/38

Stratégie des Services industriels de Lausanne (SIL)
Constitution d'une société d'informatique
avec la Romande Energie
Augmentation de la participation des SIL
dans le capital de la Compagnie vaudoise d'électricité SA (CVE)
Rapporteur : M. Pierre Dallèves (Lib.)

Discussion

Charles-Denis Perrin (Rad.), Denis Pache (VDC), Eliane Rey, directrice des Services industriels.

Vote

Le Conseil, sans avis contraires mais avec 3 abstentions, **accepte** les points 1 à 5, puis le point 6 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'autoriser la Municipalité à constituer une société commune d'informatique avec la RE et à souscrire à son capital actions pour un montant de Fr. 1'000'000.— ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'000'000.— ;
3. de prendre acte de la réaffectation d'un montant de Fr. 4'860'000.— du préavis N° 201 du 1^{er} mars 2001, adopté le 26 juin 2001 par le Conseil communal, pour le financement de la réalisation d'un PGI pour les SIL à prélever sur le crédit SI futur (objet 7225) ;
4. d'amortir annuellement les montants figurant sous chiffres 2 et 3 à raison de Fr. 1'172'000.— à porter à la rubrique 7010.331 du budget de la Direction des services industriels ;
5. de porter les intérêts du crédit figurant sous chiffres 2 et 3 à la rubrique 7010.390 du budget de la Direction des services industriels ;
6. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant maximal de Fr. 12'000'000.—, timbre fédéral compris, pour l'acquisition d'actions de la CVE, somme à porter au débit du compte « Prêts et participations permanentes » du bilan des Services industriels.

Rapport s/motion

Motion de M. Alain Hubler et consorts :
« Une formation professionnelle pour les sans-papiers »
Rapporteuse : M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts)

Discussion

Filip Uffer (Soc.), Pierre Santschi (Les Verts), Michelle Tauxe-Jan (Soc.), Sylvianne Bergmann (Les Verts).

Vote	<p>Le Conseil, au vote, décide :</p> <p>de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.</p> <hr/>
Rapport s/pétition	<p style="text-align: center;">Pétition de M^{me} Diane Stiner et consorts (2960 signatures)</p> <p style="text-align: center;">en faveur du maintien de la zone actuellement autorisée aux chiens dans les ruines romaines de Vidy</p> <p style="text-align: center;"><u>Rapportrice</u> : M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.)</p>
Discussion	<p>La discussion n'est pas demandée.</p>
Vote	<p>Le Conseil, au vote, décide :</p> <p>de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication au Conseil, en vertu de l'article 65 <i>litt. b</i>) du Règlement du Conseil communal.</p> <hr/>
Rapport s/préavis	<p style="text-align: center;">Maison du sport international</p> <p style="text-align: center;">Construction de quatre bâtiments administratifs au droit de l'avenue de Rhodanie à Lausanne</p> <p style="text-align: center;">Octroi de la garantie du service de la dette</p> <p style="text-align: center;"><u>Rapportrice</u> : M^{me} Michelle Tauxe-Jan (Soc.)</p>
Discussion	<p>Jean Mpoy (POP), Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine, Sylvianne Bergmann (Les Verts), Alain Hubler (POP), Jean-Jacques Schilt, directeur.</p>
Vote	<p>Le Conseil, avec une dizaine d'avis contraires et une dizaine d'abstentions, accepte la conclusions du préavis, soit, décide :</p> <p>d'autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Lausanne, le service de la dette pour les emprunts d'un montant maximum de Fr. 22 millions à contracter par Maison du Sport International SA, sous la forme d'un porte-fort.</p> <hr/>
Rapport s/préavis N° 2003/35	<p style="text-align: center;">Vente de l'immeuble acquis dans le cadre de la succession en déshérence de M^{me} Geneviève Badan</p> <p style="text-align: center;"><u>Rapporteur</u> : M. Olivier Martin (Rad.)</p>
Discussion	<p>Sylvianne Bergmann (Les Verts), Marc Vuilleumier (POP), Daniel Brélaz, syndic.</p>

Première partie de la 15^e séance du mardi 11 novembre 2003

Vote Le Conseil, avec une vingtaine d'avis contraires et une quinzaine d'abstentions, **accepte** la conclusion du préavis, **soit, décide** :

d'autoriser la Municipalité à procéder, après l'avoir soumis à l'examen d'un expert, à la vente au plus offrant de sa part d'immeuble hérité dans le cadre de la succession Geneviève Badan.

Clôture La séance est levée à 19 h 50.

La présidente:

Le secrétaire:

.....

.....

Les scrutateurs:

.....

.....

Présidence de M^{me} Martine Fiora-Guttman, présidente

Membres absents excusés : Jacques Bonvin, Aline Gabus, Thérèse de Meuron, Jean Meylan, Gianni John Schneider, Dino Venezia.

Membres absents non excusés : Antoine Perrin.

Membres présents	93
Membres absents excusés	6
Membres absents non excusés	1
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 20 h 35, en la salle du Conseil.

**Rapport s/préavis
N° 2003/21**

Stade olympique de la Pontaise

Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre la route des Plaines-du-Loup, la limite nord-ouest de la parcelle N° 1987, le chemin des Grandes-Roches et l'avenue du Vélodrome

3^e étape des travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations

Rapporteur : M. Serge Segura (Rad.)

Amendements de la commission

1. *d'approuver comme fraction du plan d'extension le plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre la route des Plaines-du-Loup, la limite nord-ouest de la parcelle N° 1987, le chemin des Grandes-Roches et l'avenue du Vélodrome, avec les modifications suivantes :*

Art. 5 : La capacité du Stade olympique est limitée à moins de 20'000 spectateurs.

Art. 7 : (...). Y font exception les constructions souterraines.

Art. 12 : Stationnement et accès

Le nombre de places de stationnement est limité à 220 places dans le périmètre du plan.

L'emprise des accès véhicules et des places de stationnement est limitée au strict nécessaire.

Le traitement de la surface permet, dans la mesure du possible, l'infiltration des eaux de pluie dans le sol. Pour le surplus, on se référera aux directives communales à l'intention des projeteurs concernant les aménagements verts et les voies de secours.

Conclusion 19 (nouvelle) : de demander que la Municipalité lui adresse un rapport intermédiaire après la deuxième étape (couverture des virages) avant d'engager les étapes suivantes.

Discussion	Eddy Ansermet (Rad.), <u>Pierre Dallèves (Lib.)</u> , qui demande une discussion sur <u>l'entrée en matière</u> .
Entrée en matière	Pierre Dallèves (Lib.), Fabrice Ghelfi (Soc.), Jean-Luc Chollet (VDC).
Vote	Le Conseil, au vote, accepte d'entrer en matière sur cet objet.
Discussion	Alain Hubler (POP), Roland Ostermann (Les Verts), Jacques Pernet (Rad.), Mireille Cornaz (VDC), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Maurice Calame (Lib.), <u>Fabrice Ghelfi (Soc.)</u> , qui dépose les amendements suivants aux conclusions du préavis :
Amendements Dépôt	<p>8. <i>d'approuver la première partie de la troisième étape des travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations du Stade olympique à l'exception de la couverture des virages ;</i></p> <p>9. <i>d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 19'500'000.— [au lieu de Fr. 29'380'000.—] pour la réalisation de la première partie de la troisième étape des travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations du Stade olympique à l'exception de la couverture des virages ;</i></p> <p>10. <i>d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 9 à raison de Fr. 650'000.— [au lieu de Fr. 979'000.—] par le budget de Culture, Sports et Patrimoine, Service des sports, rubrique 3800.331.</i></p>
Discussion, suite	Michel Julier (Rad.), Jean-Luc Chollet (VDC), Andrea Eggli (POP), Philippe Martin (Rad.), Isabelle Truan (Lib.), Alain Bron (Soc.), Marc Dunant (Soc.), Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine, Nicole Grin (Lib.), Jacques Pernet (Rad.), Jean-Jacques Schilt, directeur, <u>Gilles Meystre (Rad.)</u> , qui demande une <u>interruption de séance</u> .
Interruption de séance	La présidente interrompt la séance une dizaine de minutes.
Règlement	<u>Chapitre I – Dispositions générales</u> La discussion n'est pas demandée.
Vote	Le Conseil, avec une vingtaine d'avis contraires et une quinzaine d'abstentions, accepte le chapitre I du règlement.

Seconde partie de la 15^e séance du mardi 11 novembre 2003

Chapitre II – Dispositions particulières

Discussion

Serge Segura (Rad.), qui présente l'amendement de la commission, Maurice Calame (Lib.), qui dépose l'amendement suivant à l'article 5 :

**Amendement
Dépôt**

Art. 5 : La capacité du Stade olympique est limitée à 20'000 spectateurs pour les manifestations sportives et à 50'000 spectateurs pour les concerts et autres manifestations culturelles.

Discussion, suite

Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Alain Hubler (POP), qui dépose l'amendement suivant :

**Amendement
Dépôt**

Art. 4 : En outre, ~~des activités commerciales liées aux affectations citées à l'article 3,~~ des buvettes, des cafés-restaurants et les installations de l'Observatoire de Lausanne sont admises dans cette zone.

Discussion, suite

Serge Segura (Rad.), Jean-Jacques Schilt, directeur, Marc-Olivier Buffat (Rad.), Michelle Tauxe-Jan (Soc.), Jean-Jacques Schilt, directeur, Alain Hubler (POP), Magali Zuercher (Soc.).

Vote s/amendements

Le Conseil, au vote, **refuse** l'amendement de M. Alain Hubler (POP) à l'article 4.
Le Conseil, au vote, **refuse** l'amendement de M. Maurice Calame (Lib.) à l'article 5.
Le Conseil, au vote, **accepte** l'amendement de la commission à l'article 5.
Le Conseil, au vote, **accepte** l'amendement de la commission à l'article 7.

Discussion, suite

Serge Segura (Rad.), qui présente les amendements de la commission à l'article 12, Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Jean-Jacques Schilt, directeur.

Vote

Le Conseil, au vote, **accepte** les deux amendements de la commission à l'article 12.
Le Conseil, au vote, **accepte** le chapitre II amendé.

Chapitre III – Dispositions complémentaires

La discussion n'est pas demandée.

Vote s/règlement

Le Conseil, au vote, **accepte** le règlement amendé.

Conclusions	<u>Points 8 à 19</u>
Amendements <i>Discussion</i>	Serge Segura (Rad.), Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Pierre Dallèves (Lib.), Charles-Denis Perrin (Rad.), Magali Zuercher (Soc.), Philippe Martin (Rad.), Raphaël Abbet (VDC), Jean-Jacques Schilt, directeur.
Vote	Le Conseil, par 34 oui, 52 non et 4 abstentions, refuse l'amendement de M. Fabrice Ghelfi au point 8 des conclusions du préavis.
Vote s/conclusions	Le Conseil, avec 25 oui et une évidente majorité de non, refuse le point 8 des conclusions du préavis. Le Conseil, à une évidente majorité, refuse les points 9 à 11 des conclusions du préavis. Le Conseil, avec 2 avis contraires et 1 abstention, accepte les points 12 à 14 des conclusions du préavis. Le Conseil, à une évidente majorité, refuse le point 15 des conclusions du préavis. Le Conseil, avec 2 avis contraires et 2 abstentions, accepte le point 16 des conclusions du préavis. Le Conseil, au vote, refuse le point 17 des conclusions du préavis. Le Conseil, au vote, accepte le point 18 des conclusions du préavis. La conclusion 19 (nouvelle) est dès lors sans objet.
	<u>Points 1 à 7</u>
Discussion	Roland Ostermann (Les Verts), Jean-Luc Chollet (VDC), Jean-Jacques Schilt, directeur, Sylvianne Bergmann (Les Verts), Roland Ostermann (Les Verts), Jean-Jacques Schilt, directeur.
Vote	Le Conseil, par 44 oui, 39 non et 7 abstentions, accepte les points 1 à 7 des conclusions du préavis, <u>soit, décide</u> : 1. d'approuver comme fraction du plan d'extension le plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre la route des Plaines-du-Loup, la limite nord-ouest de la parcelle N° 1987, le chemin des Grandes-Roches et l'avenue du Vélodrome, avec les modifications suivantes : <u>Art. 5</u> : La capacité du Stade olympique est limitée à moins de 20'000 spectateurs. <u>Art. 7</u> : (...). Y font exception les constructions souterraines.

Art. 12 : Stationnement et accès

Le nombre de places de stationnement est limité à 220 places dans le périmètre du plan.

L'emprise des accès véhicules et des places de stationnement est limitée au strict nécessaire.

Le traitement de la surface permet, dans la mesure du possible, l'infiltration des eaux de pluie dans le sol. Pour le surplus, on se référera aux directives communales à l'intention des projeteurs concernant les aménagements verts et les voies de secours.

2. de radier du plan d'extension les fractions dudit plan votées antérieurement et qui ne correspondent plus au projet ;
3. d'approuver les réponses de la Municipalité aux interventions déposées pendant l'enquête publique ;
4. de donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;
5. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;
6. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique N° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 4 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;
7. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du votre du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période ;
8. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'260'000.— pour la réfection de la piste d'athlétisme du Stade olympique ;
9. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 8 à raison de Fr. 126'000.— par le budget de Culture, Sports, Patrimoine, Service des sports, rubrique 3800.331 ;
10. de faire figurer sous la rubrique 3800.390 les intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 9 ;
11. de balancer le compte d'attente ouvert pour les frais d'étude relatifs à la réfection de la piste d'athlétisme par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 8 ;
12. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 8 les subventions qui seront accordées par la Confédération, le Canton de Vaud et le Sport Toto.

Clôture

La séance est levée à 23 h 30.

La présidente:

Le secrétaire:

.....

.....

Les scrutateurs:

.....

.....

Présidence de M^{me} Martine Fiora-Guttman, présidente

Membres absents excusés : Eric Blanc, Jacques Bonvin, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Monique Cosandey, Roger Cosandey, Aline Gabus, Isabelle Mayor, Georges Arthur Meylan, Gilles Meystre, Gianni John Schneider, Marie-Josée Gillioz, Béat Sutter.

Membres absents non excusés : André Gebhardt, Diane Gilliard, Georges Glatz, Michel Julier, André Mach, Thérèse de Meuron, Antoine Rudasigwa.

Membres présents	81
Membres absents excusés	12
Membres absents non excusés	7
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 19 h 30, en la salle du Conseil.

Démission

de M^{me} Michelle Tauxe-Jan (Soc.) de la Commission permanente de gestion, avec effet immédiat. (Lettre du 22 novembre 2003.)

Lettre

de la Municipalité, requérant l'urgence pour le préavis N° 2003/40. (20 novembre 2003.)

**Communications
municipales**

- 12 novembre 2003 : Réserve pour augmentation d'effectif inscrite au budget de l'exercice 2003.
- 13 novembre 2003 : Prix de Lausanne 2003.
- 19 novembre 2003 : Immeubles rue Curtat 5, 14 à 22 et avenue de Menthon 8. Etat de la situation et augmentation du compte d'attente.

**Question
Dépôt**

de M. Fabrice Ghelfi (Soc.) sur les stages professionnels.

**Projet de règlement
Dépôt**

de M. Pierre Santschi (Les Verts) et consorts (6 cosignataires) relatif au titre d'une motion lors de prise en considération partielle.

Interpellation Dépôt	de M. Fabrice Ghelfi (Soc.) et consorts (4 cosignataires) : « Le délai de carence : une mauvaise mesure. » L'urgence est demandée pour cette interpellation. _____
Interpellation Dépôt	de M ^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.) : « Quel dépôt de garantie pour les locataires de subventionnés ? » _____
Interpellation Dépôt	de M. Pierre Dallèves (Lib.) : « Utilisation de la bicyclette à Lausanne. Bilan après plusieurs années de promotion active par les Autorités. » _____
Interpellation Dépôt	de M ^{me} Magali Zuercher (Soc.) : « Accord général sur le commerce des services. » _____
Questions orales I.	M ^{me} Michelle Tauxe-Jan (Soc.) ; M ^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.
II.	M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) ; M ^{me} Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
III.	M ^{me} Andrea Egli (POP) ; M. Daniel Brélaz, syndic. _____
Interpellation	de M. Pierre Santschi (Les Verts) : « Les gabarits de construction doivent-ils favoriser la transparence ou l'opacité dans les enquêtes publiques ? »
Discussion	Pierre Santschi (Les Verts), Olivier Français, directeur des Travaux, Pierre Payot (POP), <u>Pierre Santschi (Les Verts)</u> , qui dépose la résolution suivante :
Résolution Dépôt	<i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité veille à ce que, pour assurer une information suffisante de la population, les gabarits disposés en cours d'enquête relative à un projet de construction profilent concrètement la masse que constituera le bâtiment projeté.</i>
Discussion	Olivier Français, directeur, Pierre Santschi (Les Verts), Dino Venezia (Lib.), Pierre Santschi (Les Verts).
Vote	Le Conseil, avec une trentaine d'avis contraires et 4 abstentions, adopte la résolution de l'interpellateur. _____

Interpellation

de M. Alain Bron (Soc.) : « Quel bilan pour l'opération 'propre en ordre' ? »

Discussion

Alain Bron (Soc.), Olivier Français, directeur des Travaux.

Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

**Rapport s/préavis
N° 2003/40**

Fondation Pro Habitat Lausanne

**Projet de construction de 4 bâtiments comprenant 46 logements
subventionnés, un centre de vie infantine, un APEMS,
un parking souterrain de 65 places pour voitures et 10 places pour motos
sis avenue du Temple**

Constitution d'un droit de superficie

Octroi des aides publiques prévues par la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement

Octroi d'un cautionnement solidaire

Octroi d'un prêt chirographaire

Rapportrice : M^{me} Andrea Eggli (POP)

Discussion

Françoise Longchamp (Lib.), Pierre Payot (POP), Alain Bron (Soc.), Andrea Eggli (POP), Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement, Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education, Françoise Longchamp (Lib.), Silvia Zamora, directrice.

Vote

Le Conseil, avec 3 avis contraires et 10 abstentions, **accepte** les points 1 à 7 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'approuver l'acte constitutif de droit de superficie figurant dans le préavis N° 2003/40 de la Municipalité, du 21 août 2003, acte qui servira de base pour la mise à disposition de la Fondation Pro Habitat Lausanne, pour la construction de logements subventionnés, d'une surface totale d'environ 10'620 m², déduction faite du hors-ligne, et correspondant aux parcelles N^{os} 3549, 3551 et 4711 sises avenue du Temple ;
2. d'autoriser la Municipalité à stipuler l'acte définitif pour la constitution de ce droit distinct et permanent de superficie sur les parcelles communales précitées ;
3. d'autoriser la Municipalité à accorder à la Fondation Pro Habitat Lausanne les appuis financiers prévus par la Loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement pour la réalisation, sur les parcelles communales susmentionnées, de 4 bâtiments comprenant 46 logements ;
4. d'autoriser la Municipalité à ajouter, à la rubrique N° 6200.365 « Participation aux charges d'intérêts des sociétés immobilières » de la Sécurité sociale et de l'Environnement, les montants prévus devant être pris en charge par la Commune pour l'opération immobilière précitée, ceci en application des dispositions de la Loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement ;

./.

5. d'autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Lausanne, l'emprunt hypothécaire par un cautionnement solidaire, équivalant à 30% du coût de construction des logements et du parking, déduction faite de la valeur du terrain, admis par les Autorités subventionnantes cantonales et communales, soit au maximum un montant de Fr. 4'200'000.—, ceci conformément aux dispositions de l'article 496 du Code des obligations ;
6. d'autoriser la Municipalité à accorder à la Fondation Pro Habitat Lausanne un prêt chirographaire de Fr. 1'000'000.— qui sera amorti sur une période de 33 ans, au même titre que le coût total du centre de vie enfantine et de l'APEMS ;
7. d'autoriser la Municipalité à porter au budget, dès 2005, les montants nécessaires aux charges financières et d'exploitation pour l'utilisation des locaux du centre de vie enfantine et de l'APEMS prévus dans le programme de construction.

Rapport s/préavis
N° 2003/23

Politique de la petite enfance à Lausanne

Etat des lieux et projets à réaliser pour les années 2003 à 2006

Réponses aux motions et pétition de

C.-O. Monot (revalorisation du statut des éducatrices de la petite enfance)

J.-D. Berset, A. Egli et M. Dubochet (pour garantir aux enfants de notre ville une structure d'accueil de qualité et en quantité suffisante)

et la pétition **J.-D. Berset** (sur l'avenir des structures d'accueil des écoliers lausannois)

J.-D. Berset (pour une utilisation plus performante des centres d'accueil, des centres aérés)

O. Tosato (pour la création de structures légères d'accueil pour la petite enfance)

A. Egli (bébés ? oui ! mais qui va les garder pendant que nous travaillons ?)

A. Pasche-Casadei (et si élever des enfants était l'affaire de tous...)

Rapportrice : M^{me} Graziella Schaller (Lib.)

Discussion

Nicole Grin (Lib.), Andrea Egli (POP), Bernard Ravussin (Rad.), Jean-Luc Chollet (VDC), Fabrice Ghelfi (Soc.), Florence Peiry-Klunge (Rad.), Magali Zuercher (Soc.), Florence Peiry-Klunge (Rad.), Andrea Egli (POP), Pierre Payot (POP), Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.

Vote

Le Conseil, avec 2 avis contraires et 10 abstentions, **accepte** les points 1 à 4 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'accepter les réponses de la Municipalité aux motions de :
 - a) M. Claude-Olivier Monot (revalorisation du statut des éducatrices de la petite enfance) ;
 - b) M. Jean-Daniel Berset, M^{mes} Andrea Eggli et Michèle Dubochet (pour garantir aux enfants de notre ville une structure d'accueil de qualité et en quantité suffisante) ;
 - c) M. Jean-Daniel Berset (pour une utilisation plus performante des centres d'accueil, des centres aérés) ;
 - d) M. Oscar Tosato (pour la création de structures légères d'accueil pour la petite enfance) ;
 - e) M^{me} Andrea Eggli (bébés ? oui ! mais qui va les garder pendant que nous travaillons ?) ;
 - f) M^{me} Angelina Pasche-Casadei (et si élever des enfants était l'affaire de tous...) ;et à la pétition de :
M. Jean-Daniel Berset (sur l'avenir des structures d'accueil des écoliers lausannois) ;
2. de prendre acte des intentions de la Municipalité en matière de politique de la petite enfance pour les années 2003 à 2006 ;
3. d'octroyer à la Municipalité :
 - un crédit spécial de Fr. 50'000.— sur le compte 5601.318, « Autres prestations de tiers » pour mener à bien une étude sur une nouvelle politique de tarification ;
 - un crédit spécial de Fr. 16'000.— sur le compte 5600.301 « Personnel » pour l'engagement de 0,4 EPT supplémentaire au nouveau Service de la petite enfance afin de créer un outil de gestion centralisé de la demande en places d'accueil extrafamilial.

Rapport s/préavis
N° 2003/32

**Immeuble locatif et commercial rue Neuve 6 / rue Pré-du-Marché 5,
à Lausanne**

Projet de rénovation et de restructuration du bâtiment

Rapportrice : M^{me} Alma Bucher (VDC)

Discussion

Claire Attinger Doepper (Soc.).

Vote

Le Conseil, avec 1 abstention, **accepte** les points 1 à 5 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'adopter le projet de rénovation et de restructuration du bâtiment ainsi que la création de nouveaux logements, sis rue Neuve 6 / rue Pré-du-Marché 5, à Lausanne ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit de Fr. 3'920'000.—, dont :
 - a) Fr. 2'694'000.— seront portés au débit du compte « Immeubles du patrimoine financier de la bourse communale » à titre de plus-value ;
 - b) Fr. 1'226'000.— seront portés en augmentation des investissements du patrimoine administratif à amortir ;
3. d'amortir annuellement le crédit prévu sous point 2 b), à raison de Fr. 122'600.—, par la rubrique 3301.331 du budget de la Direction de la culture, des sports et du patrimoine, Service immobilier ;
4. de faire figurer sous la rubrique 3301.390 « Imputations internes » du budget de la Direction de la culture, des sports et du patrimoine, Service immobilier, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ;
5. de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'étude par le prélèvement sur le montant prévu sous chiffre 2.

Rapport s/pétition

**Pétition d'un groupement de citoyens de l'Ouest lausannois
(M^{me} Martine Seiler et consorts [14 signatures]) :**

« Halte au gaspillage ! Respect des engagements pris par la Municipalité. »

Rapportrice : M^{me} Evelyne Knecht (POP)

Discussion

Eddy Ansermet (Rad.), Jacques Ballenegger (Les Verts), qui dépose l'amendement suivant aux déterminations de la Commission :

**Amendement
Dépôt**

Le Conseil communal décide de classer cette pétition, qui s'avère sans objet.

Vote

Au vote, 28 conseillers se prononcent en faveur du renvoi à la Municipalité pour étude et communication au Conseil, contre 27 en faveur du classement. Ainsi, le Conseil **décide** :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication au Conseil, en vertu de l'article 65 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

**Rapport sur la
gestion en 2002**

Gestion municipale en 2002

Réponse aux 28 observations de la Commission de gestion

Rapporteur : M. Roland Ostermann (Les Verts)
président de la Commission permanente de gestion

Discussion

Les réponses ne suscitant aucune discussion sont réputées adoptées.

N° 2

Roland Ostermann (Les Verts).

Vote

Le Conseil, au vote, **refuse** la réponse de la Municipalité à l'observation N° 2.

N° 9

Alain Hubler (POP).

Vote

Le Conseil, au vote, **accepte** la réponse de la Municipalité à l'observation N° 9.

N° 15

Roland Ostermann (Les Verts), Olivier Français, directeur des Travaux.

Vote

Le Conseil, au vote, **refuse** la réponse de la Municipalité à l'observation N° 15.

N° 16

Roland Ostermann (Les Verts).

Vote

Le Conseil, au vote, **refuse** la réponse à l'observation N° 16.

N° 22

Roland Ostermann (Les Verts).

Vote

Le Conseil, au vote, **refuse** la réponse de la Municipalité à l'observation N° 22.

Discussion générale

Magali Zuercher (Soc.), Philippe Martin (Rad.), Michelle Tauxe-Jan (Soc.),
Philippe Martin (Rad.), Roland Ostermann (Les Verts).

Vote par direction

Administration générale et Finances : 1 abstention.

Sécurité publique : 1 abstention.

Culture, Sports, Patrimoine : 1 abstention.

Travaux : 1 abstention.

Enfance, Jeunesse et Education : 4 abstentions.

Sécurité sociale et Environnement : 20 avis contraires et 10 abstentions.

Services industriels : accepté.

Ainsi, le Conseil **décide** :

d'approuver la gestion de la Municipalité en 2002, le rapport de la Commission de gestion et les réponses municipales à 24 (vingt-quatre) des observations présentées par la Commission de gestion pour l'exercice 2002, et de refuser les réponses aux observations N^{os} 2, 15, 16 et 22.

Interpellation
Développement

M. Fabrice Ghelfi (Soc.) développe son interpellation urgente intitulée : « Le délai de carence : une mauvaise mesure. »

Réponse municipale

Daniel Brélaz, syndic.

Discussion
Motion d'ordre
Dépôt

Jean-Louis Blanc (Rad.), qui dépose une motion d'ordre au sens de l'art. 75 RCCL demandant que cette interpellation soit traitée en même temps que l'ensemble des mesures d'assainissement proposées dans le préavis sur le budget.

Cette motion d'ordre étant appuyée par un nombre suffisant de voix, la présidente la met en discussion.

Discussion

Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Fabrice Ghelfi (Soc.).

Vote

Le Conseil, par 40 oui, 28 non et 7 abstentions, **accepte** la motion d'ordre de M. Jean-Louis Blanc (Rad.).

Clôture

La séance est levée à 22 h 25.

La présidente:

Le secrétaire:

.....

.....

Les scrutateurs:

.....

.....

Première partie de la 17^e séance du mardi 9 décembre 2003

Présidence de M^{me} Martine Fiora-Guttman, présidente

Membres absents excusés : Françoise Crausaz, Josianne Dentan, Sylvie Freymond, Aline Gabus, Isabelle Mayor, Thérèse de Meuron, Jean Mpoy, Gianni John Schneider, Adèle Thorens.

Membres absents non excusés : Marc-Olivier Buffat, Jacques Pernet, Antoine Perrin.

Membres présents	88
Membres absents excusés	9
Membres absents non excusés	3
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 18 h 00, en la salle du Conseil.

Démission

de M. Antoine Perrin (Lib.), avec effet au 31 décembre 2003. (Lettre du 3 décembre 2003.)

Démission

de M^{me} Béatrice Salla (Les Verts), avec effet au 31 décembre 2003. (Lettre du 3 décembre 2003.)

Démission

de M. Serge Segura (Rad.) de la Commission permanente des finances. (Lettre du 8 décembre 2003.)

Lettre

de la Municipalité, requérant l'urgence pour le préavis N° 2003/29. (Lettre du 4 décembre 2003.)

Communication municipale

3 décembre 2003 : Centre de logistique de Malley – Augmentation du compte d'attente.

Interpellation Dépôt

de M. Grégoire Junod (Soc.) et consorts (4 cosignataires) : « Les tl en campagne pour les autoroutes : qu'en pense la Municipalité ? »

L'urgence est demandée pour cette interpellation.

Première partie de la 17^e séance du mardi 9 décembre 2003

Interpellation
Dépôt

de M^{mes} Florence Germond (Soc.) et Adèle Thorens (Les Verts) : « La journée du 22 septembre 'En ville, sans ma voiture !' aura-t-elle lieu en 2004 ? »

Motion
Dépôt

de M^{mes} Magali Zuercher (Soc.) et Sylvie Favre (Soc.) pour l'octroi d'une subvention pour l'équipement d'une garderie pour le bâtiment de l'ECA en construction à la rue Vuillermet.

Motion
Dépôt

de M. Jacques Pernet (Rad.) visant à quantifier les retombées économiques de la culture et du sport.

Motion
Dépôt

de M. Alain Bron (Soc.) et consorts (7 cosignataires) : « Infrastructures sportives à Lausanne : pour un état des lieux et un plan d'investissements. »

Motion
Dépôt

de M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.) et consorts (4 cosignataires) : « Chaque année, deux opéras pour tous ! »

Motion
Dépôt

de M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.) et consorts (4 cosignataires) pour un exercice d'assouplissement budgétaire.

Motion
Dépôt

de M. Charles-Denis Perrin (Rad.) pour une Caisse de pensions communale plus éthique et transparente.

Election du Bureau
2004-2005
Président

Il est procédé à l'élection du président

Au nom du groupe libéral, M. Pierre Dallèves présente la candidature de M. Maurice Calame.

Bulletins délivrés : **85** ; rentrés : **84** ; blancs : **14** ; nuls : **0**.
Bulletins valables : **70** ; majorité absolue : **36**.

M. Maurice Calame est élu président par 54 suffrages.

Obtiennent des voix : M^{me} Graziella Schaller (4), M. Dino Venezia (3), M^{me} Nicole Grin (2), M. Pierre Payot (2), M. Béat Sutter (2), M. Robert Fox (1), M^{me} Myriam Maurer-Savary (1), M^{me} Michelle Tauxe-Jan (1). (*Total de voix éparses : 16.*)

Première partie de la 17^e séance du mardi 9 décembre 2003

Invitation

M. Pierre Dallèves, au nom du groupe libéral, invite le Conseil, la Municipalité et des collaborateurs de l'Administration à la traditionnelle réception du président qui aura lieu le 9 mars, à l'issue de la séance du Conseil.

1^{er} vice-président

Il est procédé à l'élection du 1^{er} vice-président

M. Fabrice Ghelfi, au nom du groupe socialiste, présente la candidature de M. Jean-Christophe Bourquin.

Bulletins délivrés : **88** ; rentrés : **88** ; blancs : **15** ; nuls : **0**.

Bulletins valables : **73** ; majorité absolue : **37**.

M. Jean-Christophe Bourquin est élu 1^{er} vice-président par 63 suffrages.

Obtiennent des voix : M. Yvan Salzman (4), M. Grégoire Junod (2), M^{me} Michelle Tauxe-Jan (2), M. Marc Vuilleumier (1), M. Filip Uffer (1). (*Total des voix éparses : 10.*)

2^e vice-président

Il est procédé à l'élection du 2^e vice-président

M. Jean-Luc Chollet, au nom du groupe VDC, présente la candidature de M^{me} Alma Bucher.

Bulletins délivrés : **88** ; rentrés : **88** ; blancs : **14** ; nuls : **2**.

Bulletins valables : **72** ; majorité absolue : **37**.

M^{me} Alma Bucher est élue 2^e vice-présidente par 61 suffrages.

Obtiennent des voix : M. Jean-Luc Chollet (9), M. Georges Glatz (1), M^{me} Michelle Tauxe-Jan (1). (*Total des voix éparses : 11.*)

Scrutateurs

Il est procédé à l'élection, au scrutin de liste, de deux scrutateurs

M. Marc Dunant, au nom du groupe socialiste, présente la candidature de M. Jean-Charles Bettens.

M. Serge Segura, au nom du groupe radical, présente la candidature de M. Pierre-Henri Loup.

Bulletins délivrés : **89** ; rentrés : **88** ; blancs : **3** ; nuls : **0**.
Bulletins valables : **85** ; majorité absolue : **43**.

M. Jean-Charles Bettens est élu scrutateur par 78 suffrages.
M. Pierre-Henri Loup est élu scrutateur par 76 suffrages.

Obtiennent des voix : M^{me} Michelle Tauxe-Jan (2), M. Bernard Coupy (2), M^{me} Sylvie Favre (1), M. Yves-André Cavin (1), M. Bernard Ravussin (1). (*Total des voix éparses* : 7.)

*Scrutateurs
suppléants*

Il est procédé à l'élection, au scrutin de liste,
de deux scrutateurs suppléants

M^{me} Andrea Eggli, au nom du groupe POP et Gauche en mouvement, présente la candidature de M. Jean Mpoy.

M^{me} Béatrice Salla, au nom du groupe Les Verts, présente la candidature de M. Jacques Bonvin.

Bulletins délivrés : **89** ; rentrés : **89** ; blancs : **7** ; nuls : **0**.
Bulletins valables : **82** ; majorité absolue : **42**.

M. Jacques Bonvin est élu scrutateur suppléant par 78 suffrages.
M. Jean Mpoy est élu scrutateur suppléant par 76 suffrages.

Obtiennent des voix : M. Béat Sutter (1), M^{me} Michelle Tauxe-Jan (1). (*Total des voix éparses* : 2.)

**Rapport s/préavis
N° 2003/42**

Commune de Lausanne

Budget de fonctionnement de l'exercice 2004

Plan des investissements pour les années 2004 et 2005

Modification du Règlement pour le personnel de l'Administration communale
(RPAC)

Modification du Règlement communal du Fonds pour l'utilisation rationnelle de
l'électricité et la promotion des énergies renouvelables

*Rapporteur : M. Jean-Louis Blanc (Rad.)
Président de la Commission permanente des finances*

Amendements de la Commission	<p><i>a) Règlement pour le personnel de l'Administration communale</i></p> <p><u>Art. 36, al. 2 bis</u> : Les augmentations annuelles ordinaires au sens de l'alinéa 2 sont réduites, du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2008 de :</p> <ul style="list-style-type: none">• 20% de la classe 27 à la classe 19,• 40% de la classe 18 à la classe 13,• 60% de la classe 12 à la classe 1A. <p><u>Art. 62, al. 1</u> : Après vingt ans de service dans l'administration communale, puis tous les cinq ans, le fonctionnaire reçoit une gratification sous la forme d'un congé de quatre semaines, à raison d'une semaine par année.</p>
Discussion générale	Andrea Eggli (POP), Pierre Dallèves (Lib.), Jacques Ballenegger (Les Verts), Serge Segura (Rad.), Claude Mettraux (VDC), Fabrice Ghelfi (Soc.), Daniel Brélaz, syndic.
Vote	Le Conseil, à l'unanimité, accepte l'entrée en matière sur cet objet.
	<u>a) Règlement pour le personnel de l'Administration communale</u>
<u>Art. 52</u>	La discussion n'est pas demandée.
Vote	Le Conseil, avec 1 avis contraire, accepte l'art. 52 , ainsi que l'entrée en vigueur au 1 ^{er} décembre 2003.
<u>Art. 33 et 34</u>	
Discussion	Jacques Ballenegger (Les Verts), <u>Alain Hubler (POP)</u> , qui dépose les amendements suivants à l' <u>art. 34</u> :
Amendements Dépôt	<p>1. Les classes 26 et 27 ne sont pas introduites.</p> <p>et, en cas de refus de l'amendement N° 1 par le Conseil :</p> <p>2. Les classes 26 et 27 sont introduites avec un minimum correspondant à 8 annuités. Les autres classes voient leur minimum égal à ce qu'il était auparavant.</p>
Discussion, suite	Grégoire Junod (Soc.), Pierre Payot (POP), Pierre Dallèves (Lib.), Marc-Olivier Buffat (Rad.), Fabrice Ghelfi (Soc.), Jean-Luc Chollet (VDC), Daniel Brélaz, syndic, <u>Fabrice Ghelfi (Soc.)</u> , qui dépose l'amendement suivant à l' <u>art. 34</u> :
Amendement Dépôt	Si l'amendement de M. Hubler est refusé par le Conseil : <i>Alinéa 2 nouveau</i> : Le traitement annuel de base minimum est de Fr. 47'724.— à plein temps (indice 102.3).
Discussion, suite	Daniel Brélaz, syndic, Evelyne Knecht (POP), Grégoire Junod (Soc.), Daniel Brélaz, syndic.

Première partie de la 17^e séance du mardi 9 décembre 2003

Votes Art. 33	Le Conseil, avec 1 abstention, accepte successivement les alinéas 1, 2 puis 3 de l' <u>art. 33</u> .
Art. 34 Amendements	Le Conseil, par 36 oui, 47 non et 3 abstentions, refuse l'amendement N° 1 de M. Alain Hubler (POP) à l' <u>art. 34</u> .
	<u>M^{me} Andrea Eggli (POP)</u> demande l'appel nominal ; sa demande étant appuyée par un nombre suffisant de voix, le secrétaire du Conseil y procède :
Appel nominal	Oui : Claire Attinger Doepper, Sylvianne Bergmann, Jean-Charles Bettens, Jean-Christophe Bourquin, Alain Bron, Gérard Chappuis, Jean-Marie Chautems, Monique Cosandey, Roger Cosandey, Marc Dunant, Andrea Eggli, Sylvie Favre, Florence Germond, Fabrice Ghelfi, Diane Gilliard, Fernande Heidegger, Alain Hubler, Caroline Julita, Grégoire Junod, Evelyne Knecht, André Mach, Christina Maier, Myriam Maurer-Savary, Philippe Mivelaz, Jean Mpoy, Pierre Payot, Berthold Pellaton, Solange Peters, Blaise Michel Pitton, Roland Rapaz, Jacques-Etienne Rastorfer, Yvan Salzmann, Nelson Serathiuk, Béat Sutter, Michelle Tauxe-Jan, Filip Uffer, Marc Vuilleumier, Magali Zuercher. (38.)
	Non : Raphaël Abbet, Eddy Ansermet, Jacques Ballenegger, Jean-Pierre Béboux, Eric Blanc, Jean-Louis Blanc, Claude Bonnard, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Alma Bucher, Marc-Olivier Buffat, Maurice Calame, Yves-André Cavin, Jean-Luc Chollet, Paul-Louis Christe, Mireille Cornaz, Bernard Coupy, Pierre Dallèves, Marcelle Foretay-Amy, Robert Fox, André Gebhardt, Marie-Josée Gillioz, Georges Glatz, Albert Graf, Nicole Grin, Michel Julier, Françoise Longchamp, Pierre-Henri Loup, Olivier Martin, Philippe Martin, Claude Mettraux, Georges Arthur Meylan, Gilles Meystre, Elisabeth Müller, Roland Ostermann, Denis Pache, Florence Peiry-Klunge, Charles-Denis Perrin, Francis Pittet, Bernard Ravussin, Béatrice Salla, Pierre Santschi, Graziella Schaller, Serge Segura, Isabelle Truan, Dino Venezia, Antoine Verdon, Bernard Zahnd. (47.)
	Abstentions : Jacques Bonvin, Jean Meylan, Jean-Yves Pidoux, Antoine Rudasigwa. (4.)
	Le Conseil, par 38 oui, 47 non et 4 abstentions, refuse l'amendement N° 1 de M. Alain Hubler (POP) à l' <u>art. 34</u> .
Discussion	Alain Hubler (POP), Daniel Brélaz, syndic.
Votes, suite Amendement	Le Conseil, au vote, refuse l'amendement N° 2 de M. Alain Hubler à l' <u>art. 34</u> .
	Le Conseil, par 51 oui, 34 non et 2 abstentions, accepte l'amendement de M. Fabrice Ghelfi (Soc.) à l' <u>art. 34</u> .
Art. 34	Le Conseil, au vote, accepte l' <u>art. 34</u> amendé.

Clôture

La séance est levée à 20 h 45.

La présidente:

Le secrétaire:

.....

.....

Les scrutateurs:

.....

.....

Présidence de M^{me} Martine Fiora-Guttman, présidente

Membres absents excusés : Françoise Crausaz, Josianne Dentan, Sylvie Freymond, Aline Gabus, Isabelle Mayor, Thérèse de Meuron, Gianni John Schneider, Adèle Thorens.

Membres absents non excusés : Antoine Perrin.

Membres présents	91
Membres absents excusés	8
Membres absents non excusés	1
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 21 h 20, en la salle du Conseil.

Rapport s/préavis
N° 2003/42
Suite

Commune de Lausanne

Budget de fonctionnement de l'exercice 2004

Plan des investissements pour les années 2004 et 2005

Modification du Règlement pour le personnel de l'Administration communale (RPAC)

Modification du Règlement communal du Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables

Rapporteur : M. Jean-Louis Blanc (Rad.)
Président de la Commission permanente des finances

a) Règlement pour le personnel de l'Administration communale (suite)

Art. 36

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, avec 3 avis contraires et 3 abstentions, **accepte** l'amendement de la Commission des finances à l'art. 36.

Art. 62

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à une très large majorité, **accepte** l'amendement de la Commission des finances à l'art. 62.

Le Conseil, à une très large majorité, **accepte** l'entrée en vigueur de ces articles au 1^{er} janvier 2004.

Seconde partie de la 17^e séance du mardi 9 décembre 2003

Interpellation

de M. Fabrice Ghelfi (Soc.) et consorts : « Le délai de carence : une mauvaise mesure. »

Discussion, suite

Fabrice Ghelfi (Soc.), qui dépose la résolution suivante :

Résolution Dépôt

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité renonce à la mesure visant à imposer un délai de carence de 6 mois pour repourvoir un poste laissé vacant par le départ du titulaire au sein de l'Administration communale au profit d'autres mesures d'économies.

Il formule donc le vœu que la Municipalité remplace cette mesure au plus vite par l'élaboration d'une liste de critères d'analyse objectifs permettant de juger de la pertinence du remplacement (rapide ou différé) de chaque poste laissé vacant. Parmi ceux-ci, on peut notamment citer : le cofinancement du poste (par exemple : par le Canton), le caractère commercial de l'activité, la taille de l'unité concernée (risque de surcharge des collègues) ou encore la proximité de la relation avec les usagers (risque sur la qualité des prestations).

Discussion

Pierre Dallèves (Lib.), Pierre Santschi (Les Verts), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Marc Vuilleumier (POP), Georges Glatz (VDC), Daniel Brélaz, syndic.

Vote

Au vote, la résolution de M. Fabrice Ghelfi (Soc.) recueille 41 oui, 41 non et 4 abstentions ; la présidente tranche en faveur du refus.

Fabrice Ghelfi (Soc.) demande la contre-épreuve.

Le Conseil, par 45 oui, 43 non et 3 abstentions, **adopte** la résolution de l'interpellateur.

Discussion, suite

Georges Glatz (VDC), qui dépose la résolution suivante :

Résolution Dépôt

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité renonce à appliquer le délai de carence de 6 mois pour le Corps de police.

Discussion

Charles-Denis Perrin (Rad.), Myriam Maurer-Savary (Soc.), Daniel Brélaz, syndic, Fabrice Ghelfi (Soc.).

Vote

Le Conseil, au vote, **refuse** la résolution de M. Georges Glatz (VDC).

Vote

Le Conseil, avec une dizaine d'avis contraires et une dizaine d'abstentions, **accepte** le point *a*) **Règlement pour le personnel de l'Administration communale**, amendé, des conclusions du préavis.

	<p>b) <u>Primes de fidélité pour le personnel enseignant</u></p> <p>La discussion n'est pas demandée.</p>
Vote	Le Conseil, à l'unanimité, accepte le point b) Primes de fidélité pour le personnel enseignant des conclusions du préavis.
	<p>c) <u>Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables</u></p>
Discussion	Charles-Denis Perrin (Rad.), <u>Roland Ostermann (Les Verts)</u> , qui dépose l'amendement suivant :
Amendement Dépôt	<i>En cas de nécessité d'économies générales justifiées de la Ville, le Conseil communal [au lieu de : la Municipalité] peut décider de diminuer, voire de supprimer la dotation annuelle au fonds.</i>
Discussion	Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic, Eliane Rey, directrice des Services industriels.
Vote	Le Conseil, au vote, accepte l'amendement de M. Roland Ostermann (Les Verts).
Vote	Le Conseil, à une large majorité, accepte le point c) Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables , amendé, des conclusions du préavis. Le Conseil, sans avis contraires mais avec 1 abstention, accepte <u>l'entrée en vigueur</u> de cette modification au 1 ^{er} janvier 2004.
	<p>d) <u>Budget 2004</u></p> <p>Jean-Louis Blanc (Rad.), rapporteur.</p>
Discussion générale	La discussion n'est pas demandée.
1. <u>AGF</u>	Jean-Louis Blanc (Rad.), rapporteur.
Secrétariat municipal	[1100.310] Michelle Tauxe-Jan (Soc.), Daniel Brélaz, syndic. [1100.439] Pierre Dallèves (Lib.), Daniel Brélaz, syndic, Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Daniel Brélaz, syndic.
Personnel et assurances	[1201.301] <u>Philippe Martin (Rad.)</u> , qui dépose l'amendement suivant :

Amendement Dépôt	1201 Correctifs de la masse salariale .301 – Réserve pour augmentation d'effectif : –Fr. 500'000.—.
Discussion	Daniel Brélaz, syndic, Philippe Martin (Rad.), Jean-Christophe Bourquin (Soc.).
Vote	Le Conseil, au vote, refuse l'amendement de M. Philippe Martin (Rad.).
Discussion, suite	[1201.308] <u>Marc Vuilleumier</u> (POP), qui dépose l'amendement suivant :
Amendement Dépôt	1201 Correctifs de la masse salariale .308 – Ajustement de la masse salariale : –Fr. 6'000'000.—.
Discussion	Daniel Brélaz, syndic, <u>Michelle Tauxe-Jan</u> (Soc.), qui invoque l'art. 74 RCCL, Jean-Louis Blanc (Rad.).
Vote	Le Conseil, au vote, refuse l'amendement de M. Marc Vuilleumier (POP).
Vote	Le Conseil, à une large majorité, accepte le budget de l'Administration générale et des Finances.
2. <u>SP</u> Corps de police Discussion	Jean-Louis Blanc (Rad.), rapporteur. [2400.314,..301] <u>Andrea Eggli</u> (POP), qui dépose l'amendement suivant :
Amendement Dépôt	2400 Services généraux .314 – Entretien des biens immobiliers : –Fr. 27'000.— .301 – Traitements : +Fr. 27'000.—
Discussion	Doris Cohen-Dumani, directrice, Andrea Eggli (POP).
Vote	Le Conseil, au vote, refuse l'amendement de M ^m e Andrea Eggli (POP).
Discussion, suite	[2401.318] <u>Alain Hubler</u> (POP), qui dépose l'amendement suivant :
Amendement Dépôt	2401 Sécurité publique .318 – Autres prestations de tiers : –Fr. 48'000.— .301 – Traitements : +Fr. 39'360.— .303 – Cotisations aux assurances sociales : +Fr. 2'544.— .304 – Cotisations à la Caisse de pensions : +Fr. 6'096.—
Discussion	Doris Cohen-Dumani, directrice.
Vote	Le Conseil, au vote, refuse l'amendement de M. Alain Hubler (POP).

Seconde partie de la 17^e séance du mardi 9 décembre 2003

Vote	Le Conseil, au vote, accepte le budget de la Direction de la sécurité publique.
3. <u>CSP</u>	Jean-Louis Blanc (Rad.), rapporteur.
Service de la culture	[3600.365] <u>Evelyne Knecht (POP)</u> , qui dépose l'amendement suivant :
Amendement Dépôt	3600 Service de la culture .365 – <i>Subventions à des institutions</i> : +Fr. 45'000.— , à répartir (à raison de 0,88% d'augmentation) entre les institutions qui, dans le budget 2004, n'ont pas été indexées.
Discussion	Jean-Jacques Schilt, directeur.
Vote	Le Conseil, au vote, refuse l'amendement de M ^{me} Evelyne Knecht (POP).
Vote	Le Conseil, au vote, accepte le budget de la Direction de la culture, des sports et du patrimoine.
4. <u>Travaux</u>	Jean-Louis Blanc (Rad.), rapporteur.
Service administratif	[4000.427] Pierre Santschi (Les Verts).
Vote	Le Conseil, avec une dizaine d'avis contraires, accepte le point 4000.427 du budget.
Urbanisme	[4300.319] Florence Germond (Soc.).
Vote	Le Conseil, sans avis contraires mais avec 3 abstentions, accepte le budget de la Direction des travaux.
5. <u>EJE</u>	Jean-Louis Blanc (Rad.), rapporteur.
Jeunesse et loisirs	[5600.365] Yves-André Cavin (Rad.), Oscar Tosato, directeur.
Vote	Le Conseil, au vote, accepte le budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation
Clôture	La séance est levée à 23 h 30.

Seconde partie de la 17^e séance du mardi 9 décembre 2003

La présidente:

Le secrétaire:

.....

.....

Les scrutateurs:

.....

.....

Présidence de M^{me} Martine Fiora-Guttman, présidente

Membres absents excusés : Sylvianne Bergmann, Eric Blanc, Jacques Bonvin, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Josianne Dentan, Andrea Eggli, Aline Gabus, André Gebhardt, Nicole Grin, Isabelle Mayor, Thérèse de Meuron, Georges Arthur Meylan, Antoine Rudasigwa, Yvan Salzman, Graziella Schaller, Gianni John Schneider, Antoine Verdon.

Membres absents non excusés : Marc-Olivier Buffat, Antoine Perrin, Magali Zuercher.

Membres présents	80
Membres absents excusés	17
Membres absents non excusés	3
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 19 h 00, en la salle du Conseil.

Démission

de M^{me} Mireille Cornaz (VDC) et de M. Georges Glatz (VDC) du groupe VDC, avec effet au 31 décembre 2003. (Lettre du 10 décembre 2003.)

**Question
Dépôt**

de M^{me} Adèle Thorens (Les Verts) : « La Municipalité se préoccupe-t-elle de l'avenir du marché de Lausanne ? »

**Election
complémentaire**

d'un membre à la Commission permanente de gestion, en remplacement de M^{me} Michelle Tauxe-Jan (Soc.).

M. Marc Dunant, au nom du groupe socialiste, présente la candidature de M. Filip Uffer (Soc.).

Le Conseil désigne M. Filip Uffer (Soc.) comme membre de la Commission permanente de gestion.

Rapport s/préavis
N° 2003/42
Suite

Commune de Lausanne

Budget de fonctionnement de l'exercice 2004

Plan des investissements pour les années 2004 et 2005

Modification du Règlement pour le personnel de l'Administration communale (RPAC)

Modification du Règlement communal du Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables

Rapporteur : M. Jean-Louis Blanc (Rad.)
Président de la Commission permanente des finances

d) Budget 2004 (suite)

6. SSE

Jean-Louis Blanc (Rad.), rapporteur.

Secrétariat général

[6001.365] Jean-Christophe Bourquin (Soc.), qui dépose l'amendement suivant :

Amendement
Dépôt

6001 Activités sociales et sanitaires
.365 – Subventions à des institutions :
+Fr. 1000.— pour la Bibliothèque sonore romande.

Discussion

Silvia Zamora, directrice, Pierre Payot (POP), Roger Cosandey (Soc.), Roland Ostermann (Les Verts), Silvia Zamora, directrice.

Vote

Le Conseil, par 36 oui, 30 non et 9 abstentions, **accepte** l'amendement de M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.).

Vote

Le Conseil, au vote, **accepte** le budget amendé de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement.

7. SI

Jean-Louis Blanc (Rad.), rapporteur.

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** le budget de la Direction des services industriels.

Discussion générale

Marc Vuilleumier (POP), Serge Segura (Rad.), Jean-Luc Chollet (VDC), Fabrice Ghelfi (Soc.), Dino Venezia (Lib.), Pierre Payot (POP).

Vote

Le Conseil, avec 9 avis contraires et 5 abstentions, **accepte** le budget amendé.

Plan des investissements

Jean-Louis Blanc (Rad.), rapporteur.

Crédits votés pour les années 2004 et 2005

La discussion n'est pas demandée.

Crédits à voter d'ici à fin 2005

La discussion n'est pas demandée.

Crédits à voter au-delà de 2005

CSP

Jean-Christophe Bourquin (Soc.).

Travaux

Pierre Santschi (Les Verts), Olivier Français, directeur.

Vote final

Le Conseil, avec 4 avis contraires et 4 abstentions, **accepte** les conclusions amendées du préavis N° 2003/42, **soit, décide** :

a) *s'agissant du Règlement pour le personnel de l'administration communale (RPAC)*

- de modifier l'article 52 du RPAC qui devient :

Article 52 – Congés généraux

Alinéa 1^{er} – Sont jours fériés pour l'administration communale : (...) l'Ascension **et le vendredi qui suit**, (...).

Alinéa 2 – Les fonctionnaires ont congé ces jours-là, ainsi que le samedi et le dimanche. **Ils ont également congé entre Noël et Nouvel An.**

Alinéa 3 (sans changement).

Alinéa 4 (sans changement).

- de fixer l'entrée en vigueur de cet article au 1^{er} décembre 2003 ;
- d'abroger l'article 52 bis du RPAC avec effet au 1^{er} décembre 2003 ;
- de modifier les articles suivants du RPAC qui deviennent :

Article 33 – Eléments du traitement

Alinéa 1^{er} – Le traitement du fonctionnaire comprend :

- a) le traitement de base ;
- b) les allocations complémentaires ;
- c) les allocations spéciales sous la forme d'un treizième salaire prorata temporis (**le reste de la phrase est supprimé**) ;
- d) l'allocation de résidence aux seuls fonctionnaires domiciliés sur territoire communal.

./..

Alinéa 2 (sans changement).

Alinéa 3 (sans changement).

Article 34 – Traitement de base (échelle)

Alinéa 1^{er} – Le traitement de base est fixé par rapport à l'échelle suivante :

<u>Classe</u>	<u>Minimum</u>	<u>Maximum</u>
27	47 724	56 557
26	48 351	57 305
25	48 990	58 054
24	49 620	58 860
23	50 310	59 737
22	51 064	60 689
21	51 877	61 722
20	52 748	62 857
19	53 633	64 258
18	54 254	66 669
17	54 932	69 264
16	55 652	72 070
15	56 438	75 100
14	57 443	78 380
13	59 235	81 922
12	61 723	85 752
11	64 408	89 892
10	67 314	94 378
9	70 456	99 230
8	73 848	104 487
7	77 526	110 192
6	81 505	116 380
5	85 828	123 093
4	90 511	130 397
3	95 581	138 335
2	101 097	146 973
1	107 086	156 388
1B	110 937	168 356
1A	121 145	184 699

Indice 102.3

Alinéa 2 – Le traitement annuel de base minimum est de Fr. 47'724.— à plein temps (indice 102.3).

Article 36 – Traitement initial, augmentations ordinaires et déclassement

Alinéa 1^{er} (sans changement).

Alinéa 2 – Le maximum d'une classe sera atteint par des augmentations ordinaires représentant chacune le **onzième** de la différence entre le minimum et le maximum de chaque classe. Ces augmentations seront accordées au début de chaque année.

./.

Alinéa 2 bis – Les augmentations annuelles ordinaires au sens de l’alinéa 2 sont réduites, du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2008, de :

- 20% de la classe 27 à la classe 19,
- 40% de la classe 18 à la classe 13,
- 60% de la classe 12 à la classe 1A.

Alinéa 3 – En cas de promotion, le nouveau traitement sera au moins égal à l’ancien, majoré d’une augmentation ordinaire de la nouvelle classe. **(Le reste de la phrase est supprimé).**

Alinéa 4 (sans changement).

Article 62 – Gratifications pour années de service

Alinéa 1^{er} – Après vingt ans de service dans l’administration communale, puis tous les cinq ans, le fonctionnaire reçoit une gratification **sous la forme d’un congé de quatre semaines, à raison d’une semaine par année.**

Alinéa 2 – **supprimé.**

Alinéa 3 – Le fonctionnaire qui, ensuite d’invalidité ou de retraite, quitte l’administration entre deux gratifications pour ancienneté, **a droit au même congé, prorata temporis.**

- de fixer l’entrée en vigueur de ces articles au 1^{er} janvier 2004.

b) *s’agissant des primes de fidélité pour le personnel enseignant*

- d’abroger le Règlement du 20 décembre 1989 pour les directeurs et le corps enseignant des établissements d’enseignement lausannois.

c) *s’agissant du Fonds pour l’utilisation rationnelle de l’électricité et la promotion des énergies renouvelables*

- de modifier le Règlement du Fonds communal pour l’utilisation rationnelle de l’électricité et la promotion des énergies renouvelables en ajoutant à l’article N° 2 le texte suivant :

En cas de nécessité d’économies générales justifiées de la Ville, le Conseil communal peut décider de diminuer, voire de supprimer la dotation annuelle au fonds.

- de fixer l’entrée en vigueur de la modification précitée au 1^{er} janvier 2004.

d) *s’agissant du budget 2004*

- d’arrêter le budget de fonctionnement de l’exercice 2004 comme il suit :

	Fr.
Charges	1'389'992'600.—
Revenus	<u>1'344'324'000.—</u>
Excédent des charges	<u><u>45'668'600.—</u></u>

- de prendre acte des dépenses d’investissements prévues pour 2004 ;
- de prendre acte de l’évolution présumée de la situation financière pour 2004.

Rapport s/préavis
N° 2003/29

Politique communale d'intégration et de naturalisation des immigrants
Réponse aux motions de MM. Pierre Zwahlen et Oscar Tosato

Rapporteur : M. Robert Fox (Lib.)

Discussion

Pierre Dallèves (Lib.), Diane Gilliard (POP), Marie-Josée Gillioz (Rad.), Monique Cosandey (Soc.), Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Nelson Serathiuk (Hors parti), Alma Bucher (VDC), Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Vote

Le Conseil, sans avis contraires mais avec 2 abstentions, **accepte** les points 1 à 5 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'approuver les intentions de la Municipalité en matière de politique d'intégration et de naturalisation des immigrants ;
2. de prendre acte de la création du Forum des étrangers et étrangères de Lausanne ;
3. d'allouer à la Municipalité, sur le budget 2004, un crédit spécial de Fr. 190'000.— destiné au versement d'une subvention à l'association « Forum des étrangers et étrangères de Lausanne – FEEL », montant à inscrire à la rubrique 6000.3.365.0 (Subventions à des institutions) du budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement ;
4. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Pierre Zwahlen « Etrangers, étrangères, pour une large information sur les apports et difficultés de ceux-ci dans notre communauté » ;
5. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Oscar Tosato « Pour une campagne d'information et de sensibilisation à propos de la naturalisation ».

Rapport s/préavis
N° 2003/44

Autorisations d'achats pour l'exercice 2004

Rapporteuse : M^{me} Mireille Cornaz (VDC)

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, sans avis contraires mais avec 3 abstentions, **accepte** la conclusion du préavis, **soit, décide** :

d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2004, un crédit de Fr. 1'306'500.— pour les acquisitions de matériels et logiciels informatiques.

Rapport s/préavis
N° 2003/49

**Remplacement et extensions ordinaires des réseaux
des Services industriels pour l'exercice 2004**

Rapporteur : M. Serge Segura (Rad.)

Discussion

Jean-Christophe Bourquin (Soc.).

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les conclusions du préavis, **soit, décide** :

- d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 16'050'000.— pour couvrir les frais de remplacement et d'extension des réseaux ordinaires des Services industriels, somme à porter au débit des comptes suivants du bilan :

Distribution:	Fr.
Réseau du Service du gaz et du chauffage urbain	6'900'000.—
Réseau du Service de l'électricité	7'750'000.—
Réseau du Service du multimédia	<u>1'400'000.—</u>
 Total	 <u><u>16'050'000.—</u></u>

- d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles.

Rapport s/préavis
N° 2003/50

**Rénovation et extension de la voirie, marquage routier
Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics
Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau
et échanges périodiques des compteurs d'eau
Crédits cadres annuels 2004**

Rapporteur : M. Marc Dunant (Soc.)

Discussion

Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Olivier Français, directeur des Travaux, Pierre Payot (POP), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Olivier Français, directeur.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les points 1 à 6 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'680'000.— pour couvrir, en 2004, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension de la voirie à raison de Fr. 1'560'000.— pour le Service des routes et voirie, ainsi qu'à la remise en état du marquage routier à raison de Fr. 120'000.— pour le Service de la circulation ;

./.

2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 4200.390 et 4200.331 du budget du Service des routes et voirie, et respectivement sous les rubriques 2600.390 et 2600.331 du budget du Service de la circulation ;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées pour le Service des routes et voirie ;
4. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 7'620'000.— pour couvrir, en 2004, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension du réseau des collecteurs publics à raison de Fr. 2'350'000.— pour le Service d'assainissement, ainsi qu'à la rénovation et à l'extension du réseau d'eau et les échanges périodiques des compteurs d'eau à raison de Fr. 5'270'000.— pour eauservice ;
5. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 4602.390 et 4602.331 du budget du Service d'assainissement, et respectivement sous les rubriques 4700.390 et 4700.331 du budget d'eauservice ;
6. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 4 les subventions qui pourraient être accordées pour eauservice par l'Etablissement cantonal d'assurance incendie.

Rapport s/préavis
N° 2003/51

Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et promenades

Crédit cadre annuel 2004

Rapporteur : M. Dino Venezia (Lib.)

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les points 1 à 3 des conclusions du préavis, **soit, décide :**

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 800'000.— pour couvrir les frais relatifs à la rénovation et à la réhabilitation des parcs et promenades en 2004 ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 6600.390 et 6600.331 du budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, Service des parcs et promenades ;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

Rapport s/préavis
N° 2003/52

**Remplacement et extensions ordinaires du réseau RECOLTE
pour l'exercice 2004**

Rapporteur : M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.)

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les points 1 et 2 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 900'000.— pour couvrir les frais de mise à jour et d'extension du réseau communal lausannois de télécommunications RECOLTE ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sur les comptes N^{os} 1500.0.390.2 et 1500.0.331.0.

Rapport s/préavis
N° 2003/58

**Crédits supplémentaires pour 2003
(2^e série)**

Rapporteuse : M^{me} Mireille Cornaz (VDC)

**Amendements de la
Commission**

A. Budget de fonctionnement

110 Secrétariat municipal

1100.310 – Imprimés et fournitures de bureau : –Fr. 30'000.—

4200 Service des routes et voirie

4200.315 – Entretien d'objets mobiliers et d'installations : –Fr. 28'000.—.

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, au vote, **accepte** les conclusions amendées du préavis, **soit, décide** :

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2003, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir:

./.

	Fr.	Dont en recettes Fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires	<u>1'643'700.—</u>	<u>201'900.—</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires	<u>489'000.—</u>	<u>—.—</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits supplémentaires	<u>—.—</u>	<u>—.—</u>

Rapport sur/pétitions**Pétitions de M. Kyril Gossweiler**

1. « Pour une mise à disposition du public des attestations de conformité »
2. « Pour un/une commissaire à la déontologie, bénévole si possible »

Rapporteur : M. Francis Pittet (Rad.)

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote (1)

Le Conseil, avec 1 avis contraire, **décide** :

de renvoyer cette pétition à l'autorité compétente, en l'occurrence le Canton, en vertu de l'article 65 *litt. c*) du Règlement du Conseil communal.

Vote (2)

Le Conseil, à une large majorité, **décide** :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication au Conseil, en vertu de l'article 65 *litt. b*) du Règlement du Conseil communal.

Rapport s/motion**Motion de M^{me} Christina Maier**

« Caisse de pensions du personnel de la Ville de Lausanne et développement durable (suite)... »

Rapporteur : M. Yves-André Cavin (Rad.)

Discussion

Claude Mettraux (VDC), Charles-Denis Perrin (Rad.), Pierre Payot (POP), Christina Maier (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **décide** :

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Motion

de M. Gilles Meystre demandant à la Municipalité de définir un plan directeur de la culture lausannoise.

*Discussion
préalable*

La discussion n'est pas demandée.

Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.

Motion

de M. Gilles Meystre demandant la création d'une commission consultative de la culture.

*Discussion
préalable*

La discussion n'est pas demandée.

Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.

Projet de règlement

Projet de règlement de M. Pierre Santschi et consorts relatif au titre d'une motion lors de prise en considération partielle.

*Discussion
préalable*

La discussion n'est pas demandée.

Ce projet de règlement est renvoyée directement à la Municipalité pour avis préalable.

**Interpellation
Développement**

Grégoire Junod (Soc.) développe son interpellation urgente intitulée : « Les tl en campagne pour les autoroutes : qu'en pense la Municipalité ? ».

La Municipalité répondra ultérieurement.

Clôture

La séance est levée à 21 h 25.

La présidente:

Le secrétaire:

.....

.....

Les scrutateurs:

.....

.....

Présidence de M^{me} Martine Fiora-Guttman, présidente

Membres absents excusés : Eric Blanc, Pierre Dallèves, Aline Gabus, Caroline Julita, Olivier Martin, Thérèse de Meuron, Denis Pache, Antoine Rudasigwa, Bêat Sutter.

Membres absents non excusés : Jacques Bonvin, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Marc-Olivier Buffat, Sylvie Favre, Robert Fox, André Gebhardt, Georges Glatz.

Membres présents 84

Membres absents excusés 9

Membres absents non excusés 7

Effectif actuel 100

Ouverture

La séance est ouverte à 19 h 35, en la salle du Conseil.

Prestation de serment

Il est procédé à la prestation de serment de M. Thomas Schlachter (Les Verts) et M^{me} Graziella Bertona (Lib.).

Décès

- de M^{me} Elise Brélaz, mère de M. Daniel Brélaz, syndic ;
- de M. Louis Zeller, président du Conseil en 1978 ;
- de M. José Julita, père de M^{me} Caroline Julita.

Le Conseil observe un instant de silence pour honorer la mémoire des disparus.

Démission

de M^{me} Christina Maier du Parti écologiste–Les Verts, avec effet au 31 décembre 2003. (Lettre du 19 décembre 2003.)

Démission

de M^{me} Graziella Schaller (Lib.) de la Commission permanente des naturalisations, avec effet immédiat. (Lettre du 25 janvier 2004.)

Lettre

de la Municipalité, requérant l'urgence pour les préavis N^{os} 2003/53 et 2003/54. (21 janvier 2004.)

19^e séance du mardi 27 janvier 2004

Communications municipales

- 16 décembre 2003 : Création d'un nouveau service avec le groupement du Service des routes et voirie et celui de la Circulation.
- 23 décembre 2003 : Organisation de la Municipalité pour l'année 2004.
- 5 janvier 2004 : Ouverture d'un compte d'attente pour financer l'étude du remplacement des garde-corps du Grand-Pont.
- 20 janvier 2004 : Nouvelle appellation du Service du personnel et des assurances : Service du personnel.
- 20 janvier 2004 : Nomination de M. Michel Cornut en qualité de chef du Service social de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement.

Question Réponse

à la question (N° 7) de M. Fabrice Ghelfi (Soc.) sur les stages professionnels.

Question Réponse

à la question (N° 8) de M^{me} Adèle Thorens (Les Verts) : « La Municipalité se préoccupe-t-elle de l'avenir du marché de Lausanne ? »

Question Dépôt

de M^{me} Magali Zuercher (Soc.) au sujet de certains points du rapport de la Commission permanente de gestion pour l'exercice 2002.

Question Dépôt

de M. Pierre Santschi (Les Verts) : « Autopartage dans l'Administration communale. »

Question Dépôt

de M. Fabrice Ghelfi (Soc.) sur l'évolution démographique observée depuis 1997.

Motion Dépôt

de M. Pierre Payot (POP) demandant à la Municipalité de proposer une adjonction au RPAC fixant un plancher et un plafond aux montants des augmentations de salaires liées aux adaptations à l'indice suisse des prix à la consommation.

Motion Dépôt

de M. Charles-Denis Perrin (Rad.) et consorts (4 cosignataires) : « Investir dans la pierre pour une santé de fer... de la CPCL. »

Motion Dépôt

de M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : « Pour donner le goût de la lecture aux enfants. »

Motion Dépôt	de M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : « Pour un jour de repos supplémentaire : le 2 janvier ! » <hr/>
Motion Dépôt	de M ^{me} Florence Germond (Soc.) : « Construction du m2 : pour un plan de mesures d'accompagnement. » <hr/>
Interpellation Dépôt	de M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : « La nouvelle Loi sur l'information : quelles conséquences pour les habitants de Lausanne ? » <hr/>
Election complémentaire	d'un membre à la Commission permanente des naturalisations, en remplacement de M ^{me} Béatrice Salla. M ^{me} Isabelle Mayor, au nom du groupe Les Verts, présente la candidature de M. Pierre Santschi (Les Verts). Le Conseil désigne, avec 1 abstention, M. Pierre Santschi (Les Verts) comme membre de la Commission permanente des naturalisations. <hr/>
Election complémentaire	d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M. Serge Segura. M. Serge Segura, au nom du groupe radical, présente la candidature de M ^{me} Marie-Josée Gillioz (Rad.). Le Conseil désigne, avec 1 abstention, M ^{me} Marie-Josée Gillioz (Rad.) comme membre de la Commission permanente des finances. <hr/>
Election complémentaire	d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M ^{me} Mireille Cornaz. M. Jean-Luc Chollet, au nom du groupe Voie du Centre, présente la candidature de M. Denis Pache (VDC). Le Conseil désigne, avec 1 abstention, M. Denis Pache (VDC) comme membre de la Commission permanente des finances. <hr/>
Questions orales I.	M ^{me} Evelyne Knecht (POP) ; M ^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.
II.	M. Philippe Martin (Rad.) ; M. Daniel Brélaz, syndic.

III.	M. Gérard Chappuis (Soc.) ; M ^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.
IV.	M ^{me} Monique Cosandey (Soc.) ; M ^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.
V.	M ^{me} Myriam Maurer-Savary (Soc.) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.
VI.	M. Gilles Meystre (Rad.) ; M. Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.
VII.	M ^{me} Andrea Eggli (POP) ; M ^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.
VIII.	M ^{me} Magali Zuercher (Soc.) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.
IX.	M. Roger Cosandey (Soc.) ; M ^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.
X.	M ^{me} Michelle Tauxe-Jan (Soc.) ; M ^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.
Interpellation	de M. Grégoire Junod (Soc.) et consorts : « Les tl en campagne pour les autoroutes : qu'en pense la Municipalité ? »
Réponse municipale	Daniel Brélaz, syndic.
Discussion	Grégoire Junod (Soc.), qui dépose la résolution suivante :
Résolution Dépôt	<i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité de Lausanne intervienne au sein du Conseil d'administration des tl pour éviter à l'avenir que le directeur prenne position librement sur des objets de votation, sans qu'une décision n'ait été préalablement prise par le Conseil d'administration.</i> <i>Il souhaite par ailleurs que la Municipalité s'engage contre le contre-projet Avanti afin d'éviter l'engorgement routier des agglomérations et d'empêcher la Confédération de mobiliser des sommes trop importantes pour le transport routier, sommes qui pourraient manquer aux transports publics.</i>
Discussion	Daniel Brélaz, syndic, Florence Germond (Soc.), Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Dino Venezia (Lib.), Serge Segura (Rad.), Daniel Brélaz, syndic, Alain Hubler (POP).

Vote Le Conseil, au vote, **adopte** la résolution de M. Grégoire Junod (Soc.).

Rapport s/préavis
N° 2003/53

Liaison Haut-Vallon–Sauvabelin
Construction de la station de pompage de Haut-Vallon
Réalisation d'une nouvelle cuve de 3000 m³ au réservoir de Sauvabelin
Rapporteur : M. Gérard Chappuis (Soc.)

Amendements de la
commission

Amendements au préavis :

5.1 Répartition des coûts

Chap. N°	Descriptifs	Génie civil	Equipement		Total
			hydro- mécanique	électrique	
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
4.2	Station de pompage Haut-Vallon	500'000.—	900'000.—	770'000.—	2'170'000.—
4.2	Câble de télécommande PP à Sauvabelin			100'000.—	100'000.—
4.3	Tronçon Haut-Vallon–Galerie ferroviaire	230'000.—	155'000.—		385'000.—
4.3	Puits entre galerie ferroviaire et route du Pavement	200'000.—			200'000.—
4.3	Tronçon conduite 400 mm raccordement au réseau Sauvabelin	50'000.—	50'000.—		100'000.—
4.4	2 ^e cuve de 3000 m ³ à Sauvabelin	2'000'000.—			2'000'000.—
	Sous-total		1'105'000.—	870'000.—	
	Total	2'980'000.—	1'975'000.—		4'955'000.—

Planification des coûts

Chap.N°	Descriptifs	2004	2005	Total
4.2	Station de pompage Haut-Vallon	1'000'000.—	1'170'000.—	2'170'000.—
4.2	Câble de télécommande PP à Sauvabelin		100'000.—	100'000.—
4.3	Tronçon Haut-Vallon–Galerie ferroviaire		385'000.—	385'000.—
4.3	Puits entre galerie ferroviaire et route du Pavement			200'000.—
4.3	Tronçon conduite 400 mm raccordement au réseau Sauvabelin	200'000.—		200'000.—
			100'000.—	100'000.—
4.4	2 ^e cuve de 3000 m ³ à Sauvabelin	500'000.—	1'500'000.—	2'000'000.—
	Total	1'700'000.—	3'255'000.—	4'955'000.—

5.2 Charges financières et d'entretien

Les charges financières annuelles, calculées selon la méthode des annuités constantes de 4,25% l'an, sont les suivantes :

Pour le génie civil (amortissement sur 30 ans) : **Fr. 177'600.—/an.**

Pour les équipements (amortissement sur 10 ans) : **Fr. 246'500.—/an.**

Pour eauservice, les tâches (...). »

Amendement aux conclusions :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 4'955'000.— destiné à la création d'une liaison entre la future station de pompage de Haut-Vallon et le réservoir de Sauvabelin, d'une nouvelle station de pompage de Haut-Vallon et d'une nouvelle cuve de 3000 m³ au réservoir de Sauvabelin. Ce montant est réparti à raison de :

a) Fr. 2'980'000.— pour le génie civil (amortissement sur 30 ans),

b) Fr. 1'975'000.— pour les équipements (amortissement sur 10 ans) ;

2. d'amortir annuellement les dépenses à raison de :

a) Fr. 99'400.—,

b) Fr. 197'500.—.

Discussion

Pierre Santschi (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic.

Vote

Le Conseil, au vote, **accepte** les points 1 (amendé) à 4 des conclusions du préavis, ainsi que les amendements aux points 5.1 et 5.2 du préavis, **soit, décide :**

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 4'955'000.— destiné à la création d'une liaison entre la future station de pompage de Haut-Vallon et le réservoir de Sauvabelin, d'une nouvelle station de pompage de Haut-Vallon et d'une nouvelle cuve de 3000 m³ au réservoir de Sauvabelin. Ce montant est réparti à raison de :

a) Fr. 2'980'000.— pour le génie civil (amortissement sur 30 ans),

b) Fr. 1'975'000.— pour les équipements (amortissement sur 10 ans) ;

2. d'amortir annuellement les dépenses à raison de :

a) Fr. 99'400.—,

b) Fr. 197'500.—,

par la rubrique 4700.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du budget de la Direction des travaux ;

./.

3. de faire figurer sous la rubrique 4700.390, les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits précités ;
4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus les éventuelles subventions cantonales.

**Rapport s/préavis
N° 2003/54**

**Réaménagement et réfection de la partie nord de la place sise
au Pont de Chailly**

**Aménagement provisoire de la partie sud de la place sise
au Pont de Chailly**

Réaménagement et réfection de l'avenue de la Vallonnette

Rapporteur : M. Philippe Martin (Rad.)

Discussion

Françoise Longchamp (Lib.), Claire Attinger Doepper (Soc.), Marc Dunant (Soc.), qui dépose l'amendement suivant au point 1 des conclusions :

**Amendement
Dépôt**

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 4'540'000.— pour le réaménagement de la voirie et les travaux du Service d'assainissement et d'eauservice, au nord de la place sise au Pont de Chailly et de l'avenue de la Vallonnette, et pour l'aménagement provisoire d'un giratoire à l'articulation des avenues de Chailly et de Béthusy et de la partie sud de la place sise au Pont de Chailly (...).

Discussion, suite

Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Charles-Denis Perrin (Rad.), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Claire Attinger Doepper (Soc.), Françoise Longchamp (Lib.), Raphaël Abbet (VDC), Alain Bron (Soc.), Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Philippe Martin (Rad.), Pierre Payot (POP), Marc Dunant (Soc.), Olivier Français, directeur des Travaux, Daniel Brélaz, syndic.

Vote s/amendement

Le Conseil, par 38 oui, 37 non et 8 abstentions, **accepte** l'amendement de M. Marc Dunant (Soc.) au point 1 des conclusions du préavis.

Françoise Longchamp (Lib.) demande la contre-épreuve.

Contre-épreuve

Le Conseil, par 39 oui, 36 non et 7 abstentions, **accepte** l'amendement de M. Marc Dunant (Soc.) au point 1 des conclusions du préavis.

Vote s/conclusions

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** successivement les points 2 à 6 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 4'540'000.— pour le réaménagement de la voirie et les travaux du Service d'assainissement et d'eauservice, au nord de la place sise au Pont de Chailly et de l'avenue de la Vallonnette, et pour l'aménagement provisoire d'un giratoire à l'articulation des avenues de Chailly et de Béthusy et de la partie sud de la place sise au Pont de Chailly. Ce crédit est réparti comme il suit :
 - a) Fr. 2'090'000.— pour le Service des routes et voirie,
 - b) Fr. 200'000.— pour le Service d'assainissement,
 - c) Fr. 1'830'000.— pour eauservice,
 - d) Fr. 200'000.— pour le Service de la circulation,
 - e) Fr. 220'000.— pour le Service des parcs et promenades ;
2. d'amortir annuellement les dépenses à raison de :
 - a) Fr. 104'500.— par la rubrique 4200.331 pour le Service des routes et voirie,
 - b) Fr. 10'000.— par la rubrique 4602.331 pour le Service d'assainissement,
 - c) Fr. 91'500.— par la rubrique 4700.331 pour eauservice,
 - d) Fr. 40'000.— par la rubrique 2600.331 pour le Service de la circulation,
 - e) Fr. 22'000.— par la rubrique 6600.331 pour le Service des parcs et promenades ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 260'000.— pour les travaux du Service de l'électricité ;
4. d'amortir annuellement les dépenses à raison de Fr. 13'000.— par la rubrique 7600.331 pour le Service de l'électricité ;
5. de faire figurer sous les rubriques 4200.390, 4602.390, 4700.390, 2600.390, 6600.390, 7600.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits précités ;
6. d'approuver le projet de vente et pacte d'emption figurant au point 7 du présent préavis.

Interpellation

de M^{me} Florence Germond (Soc.) et consorts : « Femmes mariées et désagréments avec l'Administration. »

Discussion

Florence Germond (Soc.), Claude Bonnard (Les Verts), Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.

Le Conseil prend acte de la réponse municipale.

Interpellation

de M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) : « La Municipalité est-elle en train de scier la 2^e branche de l'Agenda 21 ? »

Discussion	Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine. Le Conseil prend acte de la réponse municipale. _____
Interpellation	de M ^{me} Magali Zuercher (Soc.) demandant l'établissement d'une statistique liée au personnel communal.
Discussion	Magali Zuercher (Soc.), Daniel Brélaz, syndic. Le Conseil prend acte de la réponse municipale. _____
Motion	de M ^{mes} Magali Zuercher (Soc.) et Sylvie Favre (Soc.) pour l'octroi d'une subvention pour l'équipement d'une garderie pour le bâtiment de l'ECA en construction à la rue Vuillermet.
Discussion préalable	Elisabeth Müller (Les Verts). Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission. _____
Motion	de M. Jacques Pernet (Rad.) visant à quantifier les retombées économiques de la culture et du sport.
Discussion préalable	Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Pierre Santschi (Les Verts). Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission. _____
Motion	de M. Alain Bron (Soc.) et consorts : « Infrastructures sportives à Lausanne : pour un état des lieux et un plan d'investissements. »
Discussion préalable	Gilles Meystre (Rad.). Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission. _____
Motion	de M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.) et consorts : « Chaque année, deux opéras pour tous ! ».
Discussion préalable	Sylvianne Bergmann (Les Verts). Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission. _____

19^e séance du mardi 27 janvier 2004

Motion de M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.) et consorts pour un exercice d'assouplissement budgétaire.

Discussion préalable

Françoise Longchamp (Lib.).
Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.

Motion de M. Charles-Denis Perrin (Rad.) pour une Caisse de pensions communale plus éthique et transparente.

Discussion préalable

Françoise Longchamp (Lib.), Claude Mettraux (VDC), Daniel Brélaz, syndic.
Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.

Clôture La séance est levée à 22 h 25.

La présidente:

Le secrétaire:

.....

.....

Les scrutateurs:

.....

.....

Présidence de M^{me} Martine Fiora-Guttman, présidente

Membres absents excusés : Claire Attinger Doepper, Sylvianne Bergmann, Jacques Bonvin, Aline Gabus, Michel Julier, Olivier Martin, Gilles Meystre, Antoine Rudasigwa, Dino Venezia.

Membres absents non excusés : —.

Membres présents	91
Membres absents excusés	9
Membres absents non excusés	—
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 19 h 30, en la salle du Conseil.

Démission

de M^{me} Fernande Heidegger (POP), avec effet au 29 février 2004. (Lettre du 10 février 2004.)

Lettre

de la Municipalité, informant du retrait du préavis N° 2003/30 : « Pour un abaissement des frais de chauffage de tous les habitants qui se raccordent au chauffage à distance. Réponse à la motion de M. Charles-Denis Perrin. » (12 février 2004.)

**Pétition
Dépôt**

de l'Association des riverains du Palais de Beaulieu et consorts (82 signatures) concernant le passage situé au nord du Palais de Beaulieu, entre le chemin du Salève et le bâtiment attribué à la compagnie Béjart Lausanne.

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

**Pétition
Dépôt**

de l'Association La Fièvre et consorts (320 signatures) concernant l'accès au quartier de Sévelin 36.

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

**Communication
municipale**

2 février 2004 : Liste des crédits votés ayant fait l'objet d'une demande de prolongation (état au 31.12.2003) – Liste des crédits d'investissements bouclés en 2003.

20^e séance du mardi 17 février 2004

Communication du Conseil communal	<u>2 février 2004</u> : Commission permanente de gestion – Organisation pour l'exercice 2003. _____
Question Dépôt	de M ^{me} Thérèse de Meuron (Rad.) concernant l'hivernage des forains sur le parking du Signal de Sauvabelin. _____
Question Dépôt	de M. Jacques Pernet (Rad.) concernant les stores pare-soleil de la salle des Bergières. _____
Question Dépôt	de M ^{me} Evelyne Knecht (POP) sur les interventions de la police. _____
Question Dépôt	de M. Fabrice Ghelfi (Soc.) concernant les tâches administratives affectées aux policiers. _____
Motion Dépôt	de M ^{me} Magali Zuercher (Soc.) pour une impression plus rationnelle du Bulletin des séances du Conseil communal. _____
Motion Dépôt	de M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : « Emplois de policiers à la Ville de Lausanne : pour une analyse des conditions de travail et des enjeux des prochaines années. » _____
Projet de règlement Dépôt	de M ^{me} Nicole Grin (Lib.) et consorts (4 cosignataires) pour une modification de l'article 82, alinéa 1, du Règlement du Conseil communal. _____
Interpellation Dépôt	de M ^{me} Graziella Schaller (Lib.) : « Tridel : plus de transparence ! ». _____
Interpellation Dépôt	de M. Charles-Denis Perrin (Rad.) et consorts (4 cosignataires) en faveur d'une meilleure utilisation des compétences disponibles au sein du Conseil communal. _____
Interpellation Dépôt	de M ^{mes} Michelle Tauxe-Jan (Soc.) et Sylvie Favre (Soc.) : « Place de l'Europe : le feu pour le passage piéton est-il conforme aux futurs réaménagements de la rue Centrale et de la rue de Genève ? ». _____

**Election
complémentaire**

d'un membre à la Commission permanente des pétitions en remplacement de M. Antoine Perrin (Lib.).

M. Pierre Dallèves, au nom du groupe libéral, présente la candidature de M. André Gebhardt (Lib.).

Le Conseil désigne, à l'unanimité, M. André Gebhardt (Lib.) comme membre de la Commission permanente des pétitions.

**Election
complémentaire**

d'un membre à la Commission permanente des pétitions en remplacement de M^{me} Christina Maier (Hors parti).

M^{me} Isabelle Mayor, au nom du groupe Les Verts, présente la candidature de M. Antoine Verdon (Les Verts).

Le Conseil désigne, à l'unanimité, M. Antoine Verdon (Les Verts) comme membre de la Commission permanente des pétitions.

**Election
complémentaire**

d'un membre à la Commission permanente des naturalisations en remplacement de M^{me} Graziella Schaller (Lib.).

M. Pierre Dallèves, au nom du groupe libéral, présente la candidature de M^{me} Graziella Bertona (Lib.).

Le Conseil désigne, à l'unanimité, M^{me} Graziella Bertona (Lib.) comme membre de la Commission permanente des naturalisations.

Questions orales

I.

M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) ; M^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.

II.

M. Roland Ostermann (Les Verts) ; M. Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.

III.

M. Albert Graf (VDC) ; M^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.

IV.

M. Jean-Charles Bettens (Soc.) ; M. Daniel Brélaz, syndic.

V.

M. Bernard Zahnd (Rad.) ; M^{me} Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

VI.

M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts) ; M^{me} Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Interpellation	de M ^{mcs} Florence Germond (Soc.) et Adèle Thorens (Les Verts) : « La journée du 22 septembre 'En ville, sans ma voiture !' aura-t-elle lieu en 2004 ? ».
Discussion	<u>Florence Germond (Soc.)</u> , qui dépose la résolution suivante :
Résolution Dépôt	<i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité soutienne les activités organisées par les associations concernées par la problématique du 22 septembre, notamment la possibilité de fermer des rues au trafic individuel motorisé pour y organiser des animations.</i>
Discussion, suite	Adèle Thorens (Les Verts), Jean-Luc Chollet (VDC), Jacques Pernet (Rad.), Magali Zuercher (Soc.), Philippe Martin (Rad.), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Florence Germond (Soc.), Olivier Français, directeur des Travaux.
Vote	Le Conseil, par 50 oui, 38 non et 1 abstention, adopte la résolution de M ^{me} Florence Germond (Soc.).
Rapport s/pétitions	<p style="text-align: center;">Quatre pétitions de M. Kyril Gossweiler <u>Rapporteur</u> : M. Antoine Perrin (Lib.) [Remplacé par M. Paul-Louis Christe (Rad.)]</p> <p>1. « Pour une information du public respectueuse du public »</p>
Discussion	Nicole Grin (Lib.), Graziella Schaller (Lib.), <u>Marc Dunant (Soc.)</u> , qui demande le <u>classement</u> des quatre pétitions, Roger Cosandey (Soc.), Thérèse de Meuron (Rad.).
Vote	Le Conseil, à une évidente majorité, avec une dizaine d'avis contraires (en faveur du classement), décide : de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis (sans son premier volet qui concerne l'affichage des heures d'ouverture d'Info cité, retiré par le pétitionnaire), en vertu de l'article 65 <i>litt. a</i>) du Règlement du Conseil communal.
	<p>2. « Pour l'information et la participation des pétitionnaires »</p> <p><i>1. Pour que les rapports de la Commission soient envoyés aux pétitionnaires avant la discussion en séance publique du Conseil communal.</i></p>
Discussion	La discussion n'est pas demandée.
Vote	Le Conseil, avec une dizaine d'avis contraires et 3 abstentions, décide :

de renvoyer le point 1 de cette pétition à l'Autorité compétente, en l'occurrence le Bureau du Conseil, en vertu de l'article 65 *litt. c)* du Règlement du Conseil communal.

2. *Pour que les pétitionnaires soient informés à l'avance des dates des séances du Conseil au cours desquelles leurs pétitions seront traitées.*

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à une évidente majorité, **décide** :

de renvoyer le point 2 de cette pétition à l'Autorité compétente, en l'occurrence le Bureau du Conseil, en vertu de l'article 65 *litt. c)* du Règlement du Conseil communal.

3. *Pour que les pétitionnaires reçoivent copie des déterminations des Autorités à qui le Conseil a transmis leurs pétitions, avec effet rétroactif au 1.1.98.*

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, avec une dizaine d'avis contraires et une dizaine d'abstentions, **décide** :

de renvoyer le point 3 de cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 65 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

4. *Pour que les pétitionnaires puissent être entendus par les commissions du Conseil traitant de leurs pétitions, y compris par celles nommées pour étudier les rapports de la Municipalité.*

Discussion

Alain Hubler (POP), qui demande le renvoi de ce point au Bureau (alors que la Commission préconise le classement), Florence Peiry-Klunge (Rad.), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Alain Hubler (POP), Nicole Grin (Lib.), Daniel Brélaz, syndic.

Vote

Le Conseil, à une évidente majorité, avec une dizaine d'avis contraires (en faveur du renvoi au Bureau), **décide** :

le classement pur et simple du point 4 de cette pétition, en vertu de l'article 65 *litt. d)* du Règlement du Conseil communal.

3. « Pour la facilité de l'information et la protection des informateurs »

Discussion

Pierre Santschi (Les Verts), qui demande le renvoi de cette pétition au Bureau (alors que la Commission préconise le classement), Roger Cosandey (Soc.), Daniel Brélaz, syndic, Pierre Santschi (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic.

Vote	<p>Le Conseil, à une évidente majorité, avec une dizaine d'avis contraires (en faveur du renvoi au Bureau) et 5 abstentions, décide :</p> <p>le classement pur et simple de cette pétition, en vertu de l'article 65 <i>litt. d</i>) du Règlement du Conseil communal.</p> <p>4. « Pour la connaissance du droit de pétition »</p>
Discussion	<p><u>Roland Ostermann (Les Verts)</u>, qui propose le <u>renvoi</u> de cette pétition à la <u>Municipalité</u> pour étude et communication (alors que la Commission préconise le renvoi au Bureau).</p>
Vote	<p>Le Conseil, à une évidente majorité, avec quelques avis contraires (en faveur du renvoi au Bureau), décide :</p> <p>de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 65 <i>litt. b</i>) du Règlement du Conseil communal.</p>
Rapport s/motion	<p style="text-align: center;">—————</p> <p style="text-align: center;">Motion de M. Pierre Payot et consorts demandant l'étude d'un accès au passage pour piétons ouest de Saint-François depuis la rue Pépinet <i>Rapportrice</i> : M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts)</p>
Discussion	<p>Pierre Payot (POP), Sylvie Favre (Soc.).</p>
Vote	<p>Le Conseil, à une évidente majorité, avec une quinzaine d'avis contraires, décide :</p> <p>de refuser la prise en considération de cette motion.</p>
Rapport s/pétition	<p style="text-align: center;">—————</p> <p style="text-align: center;">Pétition de M^{me} Françoise Girardet, M. Pierre Payot et consorts (1015 signatures) pour la remise en service d'un funiculaire place du Vallon–Signal de Sauvabelin <i>Rapportrice</i> : M^{me} Christina Maier (Les Verts)</p>
Discussion	<p><u>Pierre Payot (POP)</u>, qui demande <u>le renvoi à la Municipalité</u> pour étude et rapport-préavis (alors que la Commission préconise le classement), Daniel Brélaz, syndic.</p>

Vote	<p>Le Conseil, par 37 voix, contre 29 et 3 abstentions, décide :</p> <p>le classement pur et simple de cette pétition, en vertu de l'article 65 <i>litt. d</i>) du Règlement du Conseil communal.</p>
Rapport s/préavis N° 2003/26	<p style="text-align: center;">Mise en place d'une politique de développement durable en Ville de Lausanne (Agenda 21)</p> <p style="text-align: center;">3^e partie : Finances</p> <p style="text-align: center;"><u>Rapportrice</u> : M^{me} Christina Maier (Les Verts)</p>
Discussion	<p>Pierre Dallèves (Lib.), Alma Bucher (VDC), Jacques Ballenegger (Les Verts), Serge Segura (Rad.), Roland Rapaz (Soc.), Marc Vuilleumier (POP), Jean-Pierre Béboux (Rad.), Daniel Brélaz, syndic.</p>
Vote	<p>Le Conseil, à une évidente majorité, avec quelques avis contraires et 1 abstention, accepte les points 1 et 2 des conclusions du préavis, soit, décide :</p> <ol style="list-style-type: none">1. d'approuver les intentions de la Municipalité en matière de développement durable dans le domaine financier ;2. de modifier comme suit le Règlement d'utilisation du Fonds communal pour le développement durable du 19 avril 2001 : <p style="margin-left: 40px;">Art. 1^{er} A</p> <p style="margin-left: 40px;">(...)</p> <ol style="list-style-type: none"><i>o</i>) des études concernant une meilleure répartition des tâches entre la Commune et l'agglomération ;<i>p</i>) des études visant à améliorer l'efficacité de l'Administration ainsi qu'à analyser diverses prestations sous l'angle de leur coût et de leur utilité.
Rapport s/motion	<p style="text-align: center;">Motion de M. Charles-Denis Perrin et consorts</p> <p style="text-align: center;">pour la mise en place d'un système de gestion performant, facilitant à la fois le travail de la Ville et celui des institutions bénéficiant de subventions</p> <p style="text-align: center;"><u>Rapporteur</u> : M. Roger Cosandey (Soc.)</p>
Discussion	<p>Charles-Denis Perrin (Rad.).</p>

Vote Le Conseil, par 42 oui, 34 non et 7 abstentions, **décide** :

de refuser la prise en considération de cette motion.

**Rapport
sur/pétitions**

**Deux pétitions du comité pour le maintien de
l'office de poste de Chauderon et consorts
(8042 signatures d'usagers et 253 signatures d'entreprises)**

**contre la fermeture de l'office postal de Chauderon 9
et contre le démantèlement du service public**

**Pétition du comité pour le maintien des bureaux de poste
des Jordils et de Montchoisi et consorts (4349 signatures)**

contre la fermeture des offices postaux des Jordils et de Montchoisi

Rapporteur : M. Albert Graf (VDC)

Discussion

Andrea Eggli (POP), Evelyne Knecht (POP), Graziella Bertona (Lib.), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Graziella Bertona (Lib.), Daniel Brélaz, syndic.

Vote Le Conseil, à l'unanimité, **décide** :

de renvoyer ces pétitions à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 65 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Discours

M^{me} Martine Fiora-Guttman, présidente, prononce son discours de clôture.

Clôture

La séance est levée à 22 h 45.

La présidente:

Le secrétaire:

.....

.....

Les scrutateurs:

.....

.....